

Compte administratif

Ville de Strasbourg

NOTE DE PRÉSENTATION



Contrairement au budget primitif, qui est un état des crédits prévisionnels, le compte administratif se présente comme un document à caractère définitif, faisant le relevé exhaustif des opérations comptables de l'ordonnateur, en recettes et en dépenses, réalisées au cours de l'exercice comptable.

SOMMAIRE

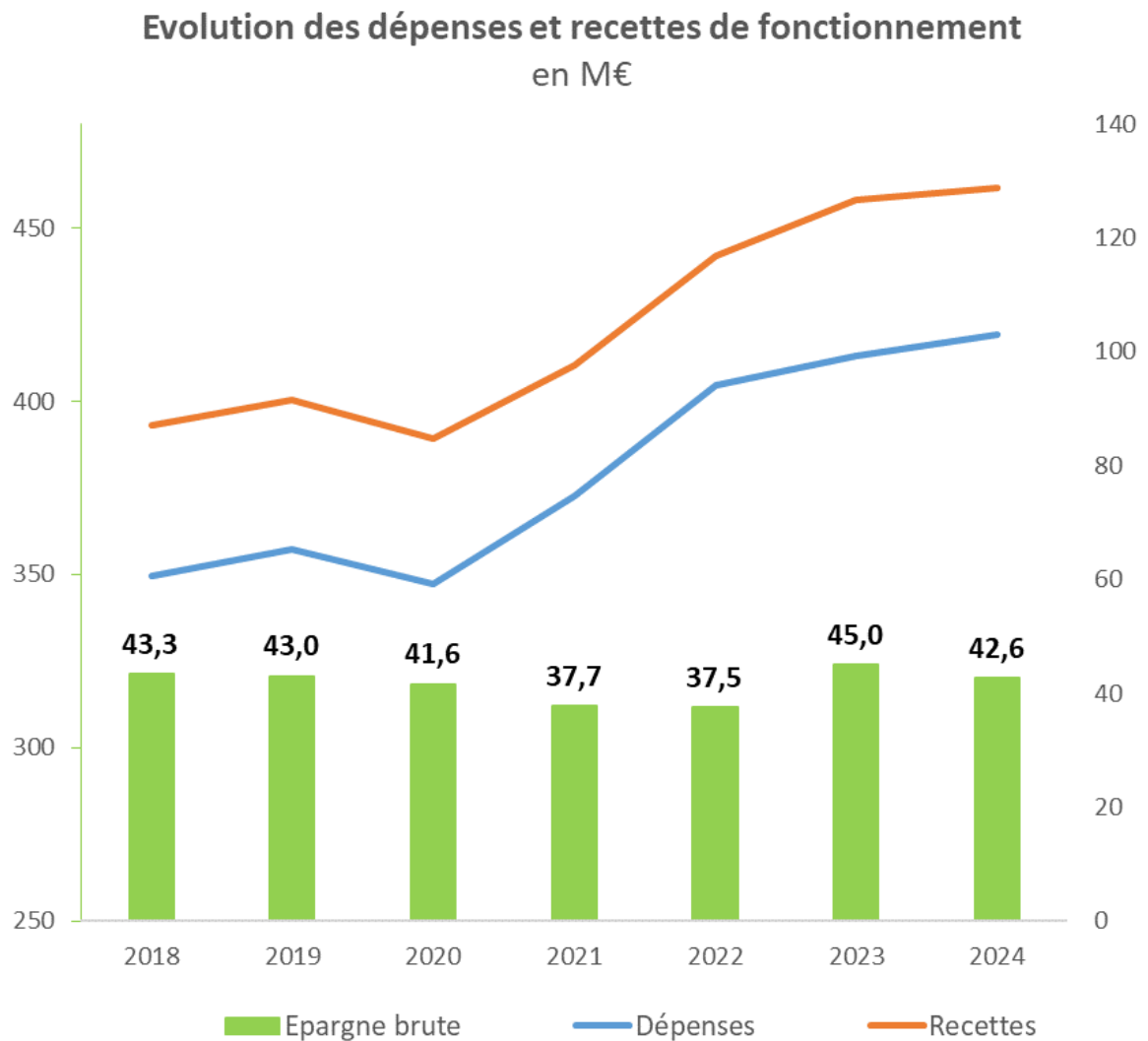
SOMMAIRE	4
I. LES EQUILIBRES FINANCIERS	5
Les indicateurs de gestion.....	6
Les résultats de l'exercice 2024.....	10
II. LES COMPTES 2024	13
Le fonctionnement	15
1. Les dépenses de fonctionnement.....	15
2. Les recettes de fonctionnement.....	24
L'investissement.....	33
3. Les dépenses d'investissement	34
4. Les recettes d'investissement.....	40
III.LE CA LU AUTREMENT.....	42
IV.LA DETTE	60
2. La dette propre	61
2. La dette garantie.....	67
V.LE BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE	69
VI.LES PARTICIPATIONS DANS LES S.E.M. ET S.P.L.	72
VII.LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES.....	74

I. LES EQUILIBRES FINANCIERS

Les indicateurs de gestion

Hors cessions, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 461,6 M€ et sont en hausse de 0,8 % par rapport à 2023. Cessions incluses, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 465,3 M€ et ont connu en 2024 une hausse de 2,7 % par rapport à 2023.

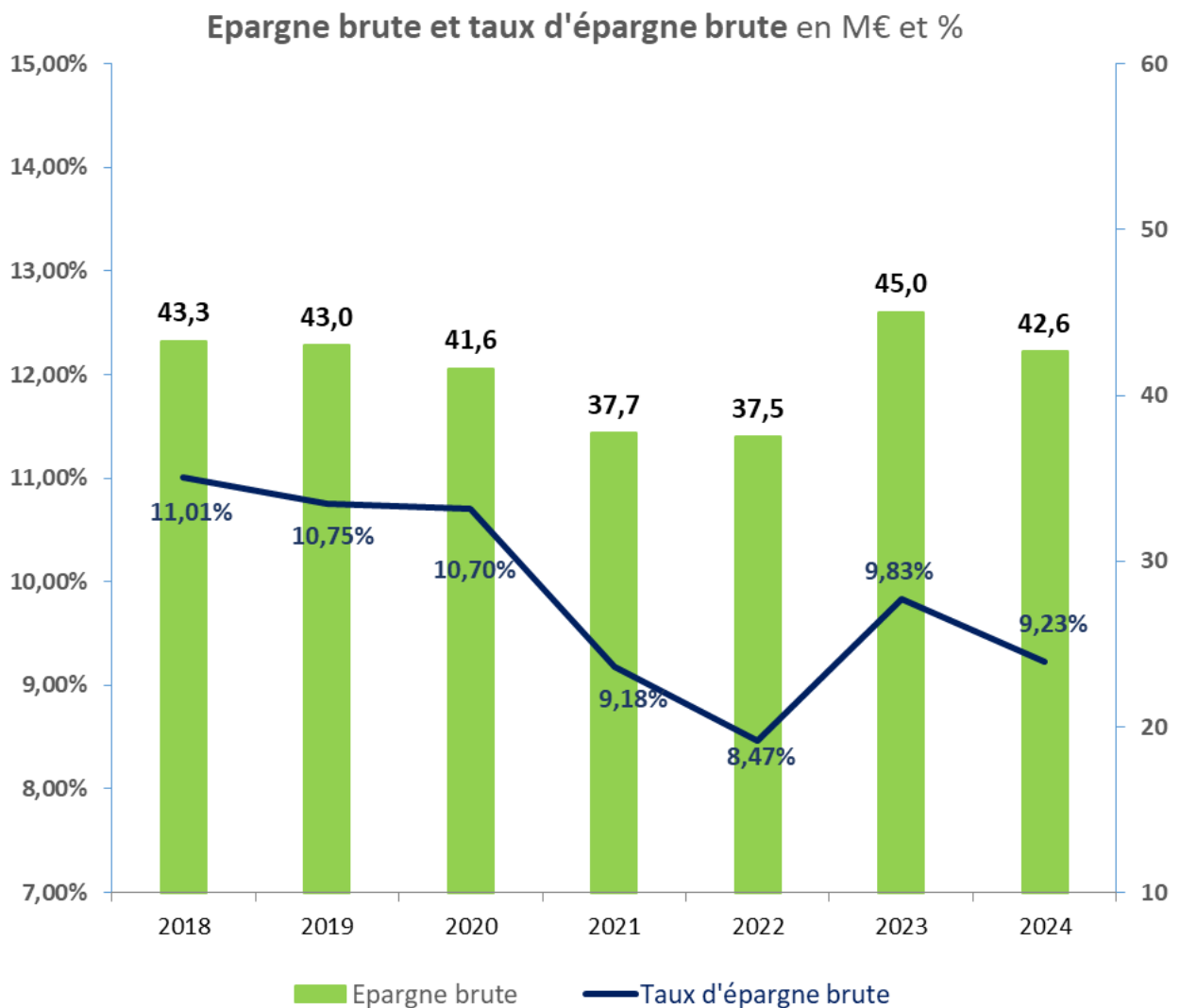
Les dépenses réelles de fonctionnement, s'élevant à 419 M€, ont quant à elles enregistré une hausse de 1,4 % par rapport à 2023.



Épargne brute et taux d'épargne brute

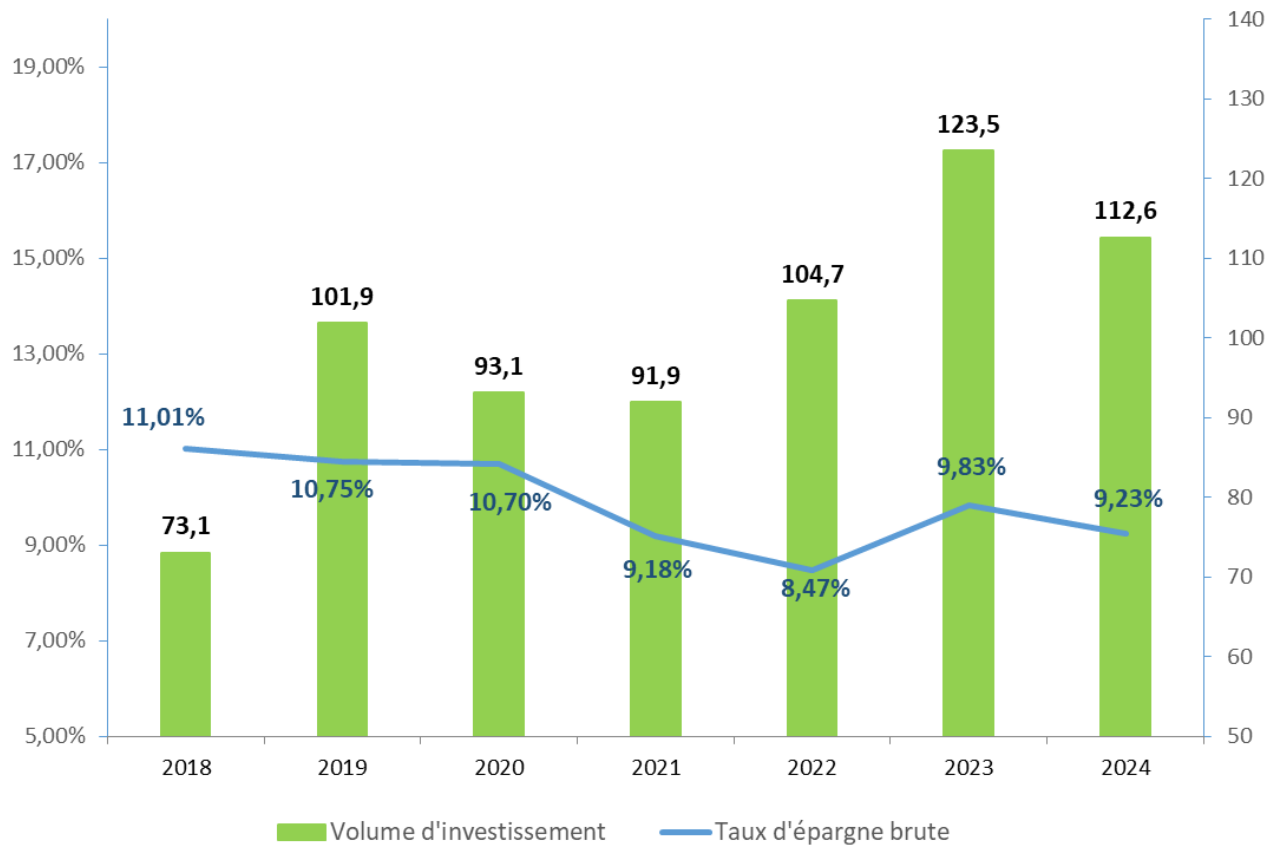
L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois ses dépenses de fonctionnement assurées (charges courantes, subventions, frais financiers...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.



Les 42,6 M€ d'épargne brute dégagés en 2024 représentent un taux d'épargne brute de 9,23 %. Ce taux est en légère diminution du fait d'un moindre dynamisme observé sur les recettes. Cette épargne brute a contribué au financement d'un volume d'investissement opérationnel de 112,6 M€.

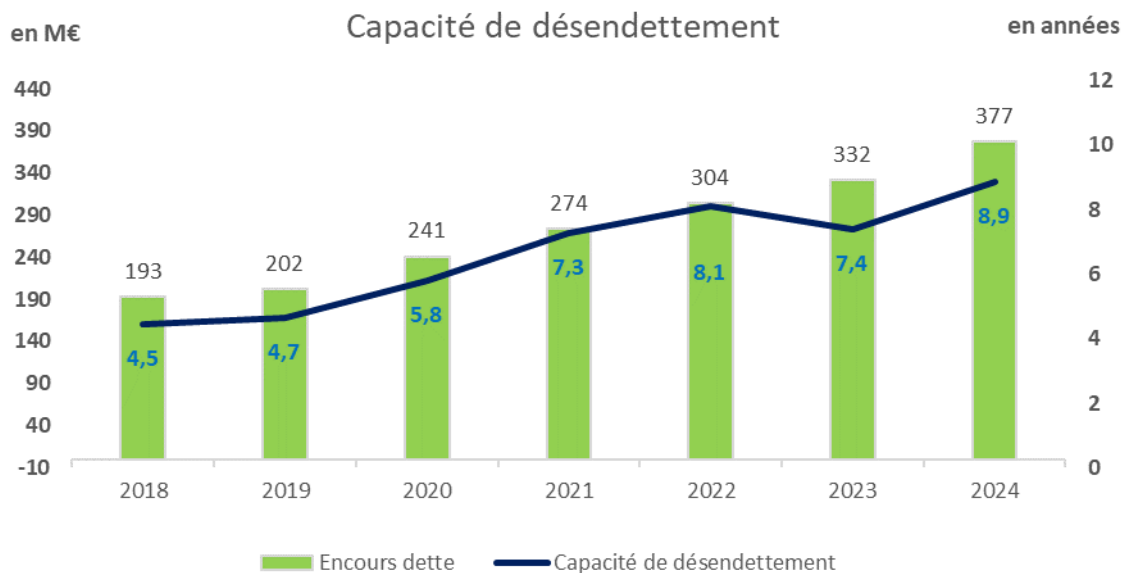
Volume d'investissement opérationnel et taux d'épargne brute
en M€ et %



Capacité de désendettement

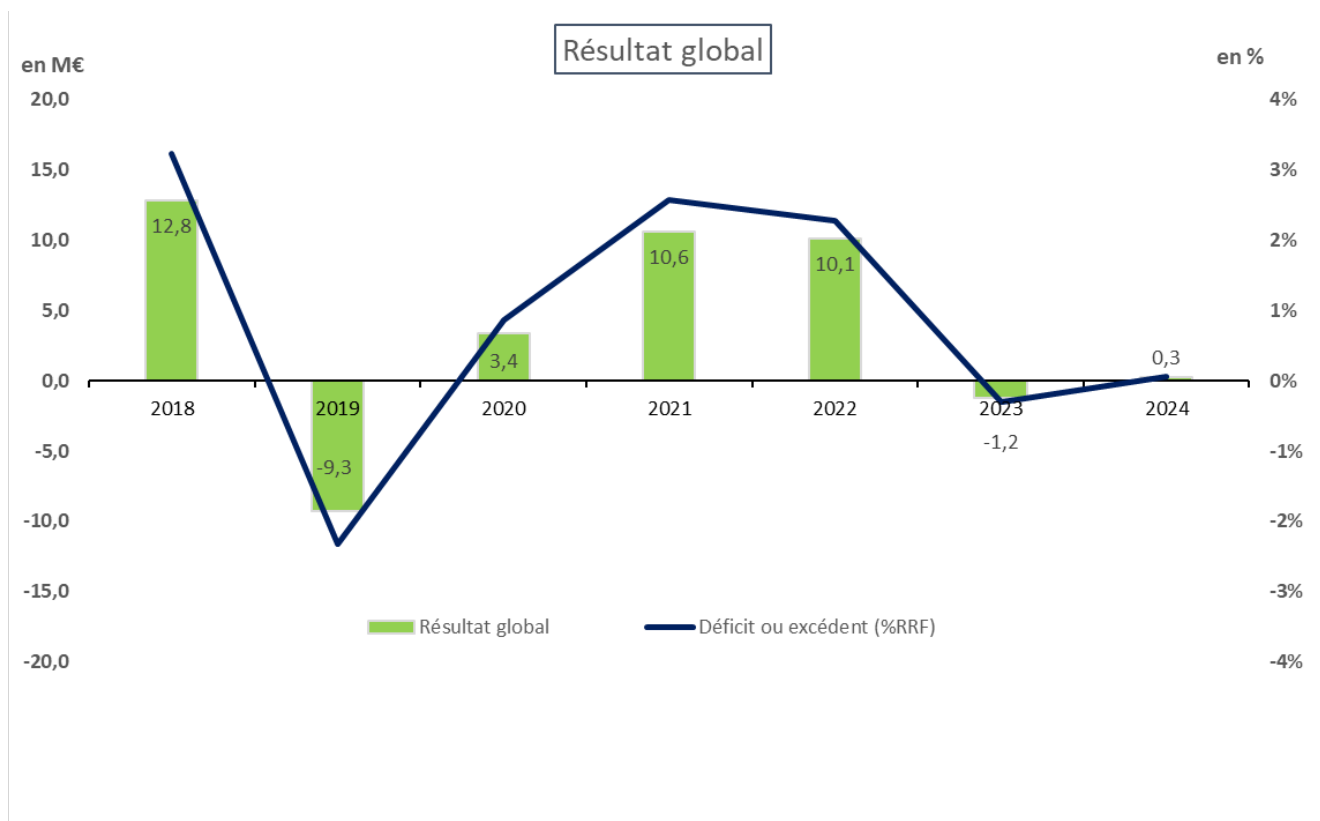
Principal ratio d'analyse du poids de la dette d'une collectivité locale, la capacité de désendettement indique la durée théorique nécessaire à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en recourant à son épargne brute, exprimée en nombre d'années. Elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée sur l'année.

Au 31 décembre 2024, la capacité de désendettement de la Ville est de 8,9 ans, en deçà du seuil des 12 ans. En 2024, la Ville a mobilisé 75 M€ d'emprunts nouveaux pour financer l'investissement, mais remboursant dans le même temps 30 M€ de capital, amenant à un encours de dette en progression de 45 M€.



Les résultats de l'exercice 2024

Le résultat global 2024 hors restes à réaliser s'établit à +4,7 M€, montant issu d'un résultat de fonctionnement de 16,5 M€ et d'un besoin de financement de la section d'investissement de 11,8 M€ (voir détails ci-après). En incluant les restes à réaliser, le résultat global est de 0,3 M€, soit représentant 0,1 % des recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2024. Ce résultat global est piloté en fin d'année afin de recourir à la dette uniquement au moment où son recours est nécessaire, à l'heure où la dette a connu un renchérissement : cette stratégie permet d'optimiser les charges financières municipales.



VILLE DE STRASBOURG
RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	467 378 269,47	464 400 000,00
Mandats et titres émis	448 823 097,31	465 344 378,47
Résultat de l'exercice		16 521 281,16
Résultat reporté		
Total réalisé	448 823 097,31	465 344 378,47
Taux de réalisation	96,03 %	100,20 %
Résultat cumulé		16 521 281,16
Reste à réaliser	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	267 785 582,06	267 800 000,00
Mandats et titres émis	183 244 798,47	203 732 399,53
Résultat de l'exercice		20 487 601,06
Résultat reporté	32 262 908,78	
Total réalisé	215 507 707,25	203 732 399,53
Taux de réalisation	80,48 %	76,08 %
Résultat cumulé	11 775 307,72	
Reste à réaliser	4 423 052,04	0,00

L'exercice 2024 est clôturé avec un résultat cumulé de la section de fonctionnement de 16,5 M€ :

<i>En M€</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat reporté	2,9	0	0	0	10,6	10,1	0
Résultat de l'exercice	33	29,2	25,1	21,8	17	24,9	16,5
Résultat de fonctionnement cumulé	35,8	29,2	25,1	21,8	27,6	35	16,5

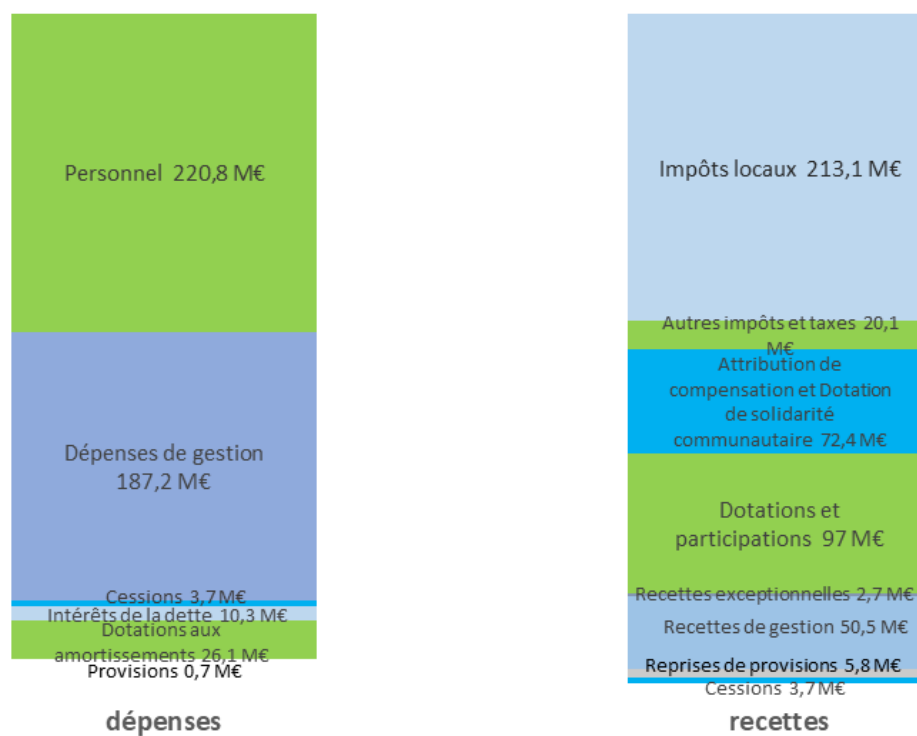
La section d'investissement présente un besoin de financement de 11,8 M€. Ce résultat découle :

- de dépenses d'investissement réalisées à hauteur de 183,2 M€, avec un taux de réalisation de 77,6 % de la prévision budgétaire,
- de recettes d'investissement s'élevant à 203,7 M€,
- d'un résultat reporté de -32,3 M€,
- de restes à réaliser de -4,4 M€.

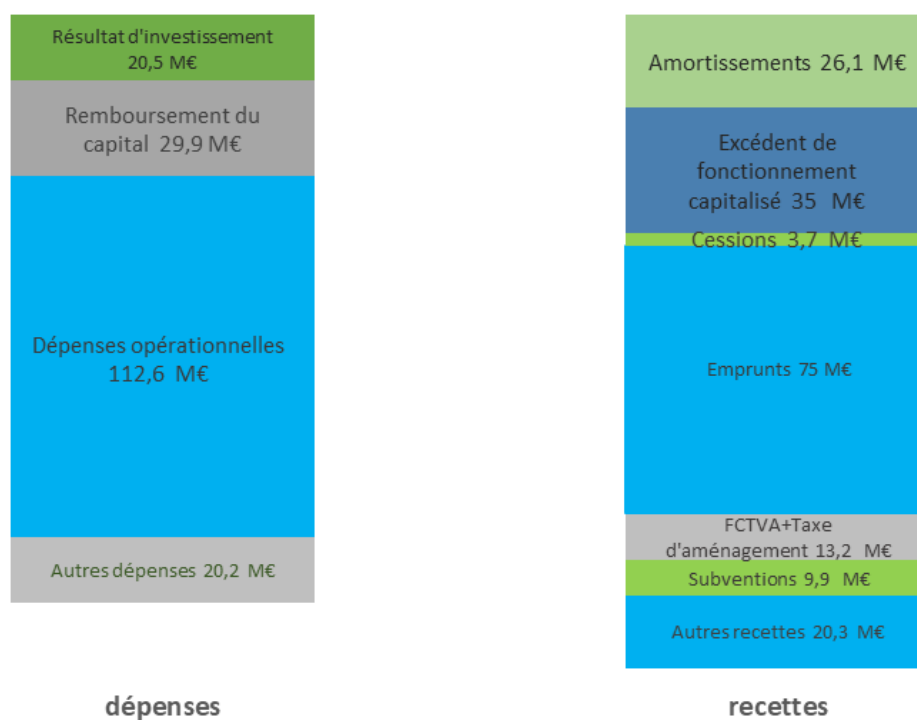
<i>En M€</i>	2018	2020	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat reporté	-6,1	-19,5	-35,3	-17,2	-7,1	-13,9	-32,3
Résultat de l'exercice	-13,4	-15,8	18,1	10,1	-6,8	-18,4	20,5
Restes à réaliser	-3,6	-3,1	-4,5	-4,1	-3,6	-3,9	-4,4
Résultat d'investissement	-23,1	-38,4	-21,7	-11,2	-17,5	-36,2	-16,2

II. LES COMPTES 2024

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



Le fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF - VILLE DE STRASBOURG - Exercice 2024				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
NATURE DES DEPENSES		PREVISIONS	REALISATIONS	%
1	Charges de gestion générale	118 357 816	106 598 835	90,06%
	> Achats et variation de stocks	40 863 352	36 702 244	89,82%
	* Energie	20 940 672	20 288 633	96,89%
	* Eau	684 793	676 468	98,78%
	* Fournitures	8 528 552	5 438 643	63,77%
	* Restauration scolaire	9 610 168	9 314 386	96,92%
	* Autres	1 099 167	984 114	89,53%
	> Autres charges et charges externes	72 924 311	65 588 279	89,94%
	* Entretien	12 664 322	10 624 310	83,89%
	* Services extérieurs (hors entretien)	14 424 476	13 032 268	90,35%
	* Autres services extérieurs	45 835 512	41 931 702	91,48%
	~ Remboursement de frais de fonctionnement avancés par l'Eurométropole	12 413 700	12 268 157	98,83%
	> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	4 570 154	4 308 311	94,27%
2	Charges de personnel	225 905 040	220 781 845	97,73%
	> Remboursement à l'Eurométropole des dépenses de personnel Ville	221 705 000	217 028 568	97,89%
	> Dépenses du personnel propres à la Ville	1 534 671	1 208 196	78,73%
	Remboursement de l'Eurométropole (Pensions de droit local)	-350 000	-344 510	98,43%
	> Personnel extérieur à la Ville	2 646 369	2 523 184	95,35%
	> Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	19 000	21 897	115,25%
3	Autres charges de gestion courante	81 094 593	79 605 681	98,16%
	> Subventions	48 198 501	47 393 774	98,33%
	* Subventions de fonctionnement aux organismes publics	2 805 069	2 804 773	99,99%
	* Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	45 393 432	44 589 001	98,23%
	> Secours et dots	2 277 939	2 133 911	93,68%
	> Autres charges de gestion courante	30 618 153	30 077 995	98,24%
	~ Opéra du Rhin	6 937 837	6 937 837	100,00%
	~ EPCC HEAR	5 460 000	5 460 000	100,00%
	~ Education	4 005 694	4 001 309	99,89%
	~ Orchestre philharmonique	9 652 500	9 652 500	100,00%
	~ Bains municipaux	1 859 000	1 795 955	96,66%
	~ Indemnités et formation des élues	1 623 261	1 459 498	89,91%
	~ Autres	1 082 861	770 897	71,19%
4	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	343 000	256 416	74,76%
5	Charges financières	10 360 500	10 322 945	99,64%
	> Intérêts des emprunts et dettes	10 359 700	10 322 650	99,64%
	> Autres charges financières	800	295	36,90%
6	Charges exceptionnelles (hors cessions)	800 000	284 339	35,54%
	> Titres annulés (sur exercice antérieur)	800 000	284 339	35,54%
7	Cessions		3 742 714	
8	Dotations aux provisions	697 098	697 098	100,00%
9	Atténuation de produits	441 952	432 946	97,96%
10	Financement de la section d'investissement	26 400 000	26 100 278	98,86%
	> Amortissements	26 000 000	25 753 037	99,05%
	> Amortissements des charges à répartir	400 000	347 241	86,81%
	> Virement à la section d'investissement	0		
Total des dépenses de fonctionnement		464 400 000	448 823 097	96,65%

Les dépenses globales de la section de fonctionnement s'élèvent à **448,8 M€ en 2024**. Leur taux de réalisation est de 96,7 %.

Le taux de réalisation des dépenses réelles (ce qui exclut les opérations liées aux cessions et les amortissements) est de 95,7 %, ce qui représente 419 M€.

Le tableau ci-après retrace la comparaison, par rapport à l'année N-1, du réalisé chapitre par chapitre, afin de mieux mesurer les évolutions de 2024 par rapport à 2023.

CA - VILLE DE STRASBOURG - Exercice 2024				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
NATURE DES DEPENSES		Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution
1	Charges de gestion générale	111 691 519	106 598 835	-4,56%
>	Achats et variation de stocks	46 894 195	36 702 244	-21,73%
	* Energie	32 020 742	20 288 633	-36,64%
	* Eau	747 264	676 468	-9,47%
	* Fournitures	4 932 789	5 438 643	10,25%
	* Restauration scolaire	8 194 183	9 314 386	13,67%
	* Autres	999 218	984 114	-1,51%
>	Autres charges et charges externes	60 804 213	65 588 279	7,87%
	* Entretien	10 216 760	10 624 310	3,99%
	* Services extérieurs (Hors entretien)	11 787 096	13 032 268	10,56%
	* Autres services extérieurs	38 800 357	41 931 702	8,07%
	~ Remboursement de frais de fonctionnement avancés par l'Eurométropole	12 477 897	12 268 157	-1,68%
>	Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	3 993 111	4 308 311	7,89%
2	Charges de personnel	213 791 510	220 781 845	3,27%
>	Remboursement à l'EMS des dépenses de personnel Ville	210 101 204	217 028 568	3,30%
>	Dépenses du personnel propres à la Ville	1 995 027	1 208 196	-39,44%
	Remboursement de l'EMS (Pensions de droit local)	-430 402	-344 510	-19,96%
>	Personnel extérieur à la Ville	1 678 460	2 523 184	50,33%
>	Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	16 819	21 897	30,19%
3	Autres charges de gestion courante	78 519 862	79 605 681	1,38%
>	Subventions	47 085 725	47 393 774	0,65%
	* Subventions de fonctionnement aux organismes publics	3 172 825	2 804 773	-11,60%
	* Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	43 912 900	44 589 001	1,54%
>	Secours et dots	1 565 424	2 133 911	36,32%
>	Autres charges de gestion courante	29 868 712	30 077 995	0,70%
	~ Opéra du Rhin	6 937 837	6 937 837	0,00%
	~ EPCC HEAR	4 960 000	5 460 000	10,08%
	~ Education	3 063 294	4 001 309	30,62%
	~ Orchestre Philharmonique	10 100 000	9 652 500	-4,43%
	~ Bains municipaux	1 804 366	1 795 955	-0,47%
	~ Indemnités et formation des élèves	1 489 753	1 459 498	-2,03%
	~ Autres	1 506 462	770 897	-48,83%
4	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	301 098	256 416	-14,84%
5	Charges financières	7 510 998	10 322 945	37,44%
>	Intérêts des emprunts et dettes	7 510 998	10 322 650	37,43%
>	Autres charges financières	0	295	
6	Charges exceptionnelles (hors cessions)	179 006	284 339	58,84%
>	Titres annulés (sur exercice antérieur)	179 006	284 339	58,84%
7	Cessions	20 043 745	3 742 714	-81,33%
8	Dotations aux provisions	957 388	697 098	-27,19%
9	Atténuation de produits	130 535	432 946	231,67%
10	Amortissements	19 988 377	25 753 037	28,84%
11	Amortissements des charges à répartir	347 241	347 241	0,00%
Total des dépenses de fonctionnement		453 461 279	448 823 097	-1,02%

Les charges de gestion générale

Les charges de gestion générale (figurant au chapitre globalisé 011) financent le fonctionnement quotidien des services centraux et des équipements publics gérés en régie (crèches, bibliothèques, musées, etc.) ainsi que les services confiés à des prestataires extérieurs par le biais de marchés. Ce chapitre couvre également la location et l'entretien des bâtiments, l'entretien des voies et réseaux, la maintenance, les études, la formation, les impôts et taxes payés par la Ville.

Les charges de gestion générale s'élèvent à **106,6 M€** et connaissent une baisse générale (- 5,1 M€) par rapport à 2023, du fait de la diminution des dépenses d'énergie (- 11,7 M€). Les autres variations les plus importantes sont les suivantes :

- +1,6 M€ pour le gardiennage (compte tenu de l'actualisation des marchés et du nombre de prestations revu à la hausse, notamment pour le marché de Noël et la sécurisation de la place de l'Homme de fer) ;
- +1,1 M€ pour la restauration scolaire lié à la passation du nouveau marché et à l'augmentation du nombre de rationnaires ;
- +0,9 M€ pour les mobilités, principalement la rémunération du délégataire du stationnement, en

lien avec l'augmentation des recettes ;

- +0,7 M€ pour la prévention urbaine suite à la mise en place du marché de médiation sur la voie publique en année pleine ;
- +0,5 M€ pour la gestion du patrimoine ;
- +0,5 M€ pour la culture correspondant au projet Capitale mondiale du livre ;
- +0,5 M€ pour les solidarités, notamment pour les nettoyages de sites ;
- +0,3 M€ pour les affaires électorales : l'organisation des élections européennes et législatives ;
- +0,3 M€ pour le paiement des taxes foncières des propriétés de la ville ;
- +0,2 M€ pour les sports, lié à l'année olympique ;
- +0,2 M€ pour l'organisation des assises européennes contre les violences faites aux femmes ;

Le remboursement des frais généraux de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg pour 12,3 M€ a, tout comme le remboursement des dépenses de personnel, fait l'objet d'une validation par la Commission mixte paritaire du 27 janvier 2025. La baisse globalement constatée (-0,2 M€) a pour origine la diminution des dépenses d'énergie.

Les charges de personnel

En vertu de la convention du 3 mars 1972, l'Eurométropole de Strasbourg assure la gestion de l'ensemble du personnel municipal et communautaire et prend à sa charge la totalité de ses rémunérations.

La Ville assure le remboursement de sa quote-part, calculée sur la base des salaires et charges effectivement payés et des répartitions entre les deux entités publiques validées par la Commission mixte paritaire Ville-Eurométropole de Strasbourg qui s'est réunie le 27 janvier 2025.

La Ville supporte en revanche la totalité des frais de pensions du régime local, l'Eurométropole de Strasbourg assurant le remboursement de sa quote-part, qui représente un montant de 0,3 M€ en 2024.

Les dépenses de personnel de la Ville s'élèvent ainsi à 220,8 M€ dont 217 M€ de reversement à l'Eurométropole de Strasbourg au titre de l'exercice 2024. Ce reversement est en augmentation de +7 M€ (+3,3 %) par rapport à l'exercice 2023.

Hors prime exceptionnelle de 2,2 M€, en 2023, l'évolution est de 9,3 M€ et comprend notamment :

- +6,4 M€ de mesures nationales : revalorisation du point d'indice de 1,5% en année pleine, refontes des grilles indiciaires, Ségur étendu ainsi que l'augmentation de 5 points d'indice sur toutes les grilles au 1er janvier 2024 ;
- +2 M€ pour le glissement vieillesse-technicité.

Pour l'année 2024, le pourcentage de répartition Ville - Eurométropole des dépenses de personnel à la charge de la ville de Strasbourg et de ses organismes rattachés -Œuvre Notre-Dame et Caisse des écoles- est de 58,64 % (58,66 % en 2023). Ce pourcentage est appliqué au total des salaires, charges et primes de fin d'année versés aux agents ainsi qu'aux autres dépenses liées à la gestion du personnel. Ce pourcentage a fait l'objet d'un contrôle exercé par la Commission mixte paritaire.

Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont en augmentation de 1,4 % (+1,1 M€). Ce poste intègre majoritairement les subventions (47,4 M€) et les contributions à différents organismes (27,8 M€).

Les subventions

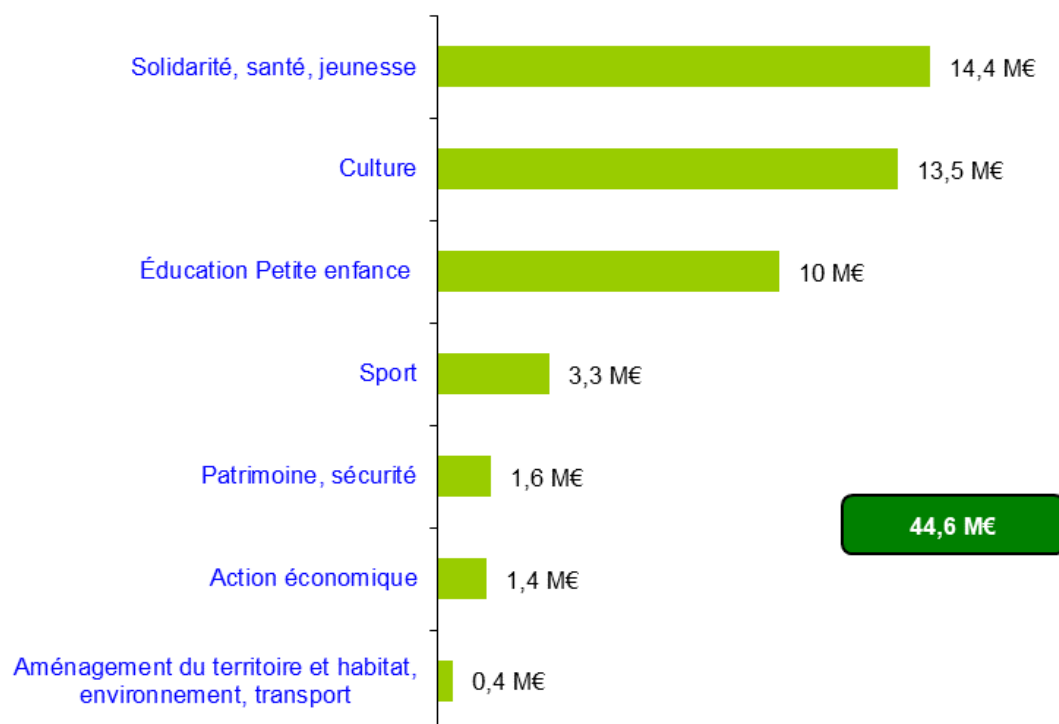
À hauteur de **47,4 M€**, elles concernent les subventions de fonctionnement versées aux associations ou aux organismes de droit public (CCAS et OND notamment). Elles sont en hausse de 0,7 % par rapport à 2023, avec les variations suivantes :

- +1 M€ pour les solidarités et la jeunesse, dont +0,6 M€ pour les centres socio-culturels et +0,4 M€ pour la mission ville hospitalière ;
- +0,3 M€ pour la culture, notamment « Strasbourg capitale mondiale du livre » et les pratiques en amateur ;
- -0,2 M€ pour l'enfance et l'éducation dont -0,4 M€ pour les associations

de la petite enfance, conformément aux règles du contrat de délégation et +0,2 M€ pour les projets éducatifs ;

- -0,8 M€ marquant la fin du projet AUTREMENT aidant à la création de pistes cyclables en Tunisie.

Le graphique ci-dessous retrace la répartition par thématiques des subventions versées aux personnes de droit privé – principalement des associations - pour un montant total de 44,6 M€:



L'état annexe au document réglementaire du compte administratif présente, outre les avantages en nature consentis par la collectivité, la liste exhaustive de l'ensemble des bénéficiaires de subventions de la Ville en 2024.

Les contributions et participations

Les **27,8 M€** mandatés sur ce poste en 2024 sont notamment constitués de :

- la contribution à l'Orchestre philharmonique pour 9,7 M€ (en baisse de 0,4 M€) ;
- la contribution de 6,9 M€ à l'Opéra du Rhin, inchangée ;
- la contribution à la HEAR pour un montant de 5,6 M€ (en hausse de 0,5 M€) ;

- les contributions aux écoles privées sous contrat pour 3,5 M€ (en augmentation de 0,9 M€ pour accompagner la hausse des frais de l'énergie) ;
- la contribution aux Bains municipaux pour 1,8 M€.

Le niveau global des participations augmente ainsi de 0,9 M€ par rapport à 2023.

Les autres charges de gestion courante

Les secours et dots s'élèvent en 2024 à 2,1 M€, en hausse de +0,5 M€ par rapport à 2023, du fait notamment de la forte augmentation des bénéficiaires des aides sociales communales, suite à l'évolution des critères d'attribution.

On trouve également dans ce poste de dépenses les indemnités des élu·es (en légère baisse à 1,5 M€) et les créances irrécouvrables (0,2 M€).

Les charges financières

D'un montant de **10,3 M€** en 2024, les charges financières sont composées des intérêts des emprunts et dettes payés au cours de l'exercice, des intérêts des emprunts et dettes courus non échus (ICNE), et de frais financiers divers.

S'agissant de la dette, son encours à la ville de Strasbourg s'élevait au 31 décembre 2024 à 377 M€. Les annuités résultant de cet encours se sont élevées à 40,2 M€, dont 10,3 M€ d'intérêts des emprunts.

Ce dernier chiffre correspond à la somme des intérêts dus au titre des emprunts

(9,4 M€) et des lignes de trésorerie, et du montant de la variation (0,9 M€) des ICNE.

Le traitement des ICNE est identique à celui des autres charges rattachées. Le montant figurant au compte 66112 résulte de la contraction entre le montant des ICNE 2024 (1,8 M€) et l'annulation du rattachement des ICNE 2023 (-0,8 M€).

Un chapitre spécifique est consacré à la gestion de la dette (voir page 60 et suivantes).

Les charges exceptionnelles

Ces charges retranscrivent les titres annulés sur exercices antérieurs (compte 673), pour 0,3 M€. Il s'agit d'écritures de régularisation, portant sur des titres émis

lors d'exercices antérieurs à 2024 ; l'annulation de la recette s'effectue ainsi par la comptabilisation d'une dépense.

Les dotations aux provisions

Les dotations aux provisions, destinées à couvrir un risque futur, constituent une opération d'ordre semi-budgétaire, ne comprenant que l'inscription et le mandatement d'une dépense en section de fonctionnement.

Des provisions pour risques et charges ont été constituées en 2024 à hauteur de 0,7 M€, correspondant :

- pour 656 k€, aux éventuelles dépenses concernant les neuf fondations gérées par la ville de Strasbourg,
- pour 41 k€ à des provisions pour créances douteuses.

Le financement de la section d'investissement – opérations d'ordre

Les dotations aux amortissements

Elles sont constituées de :

- **L'amortissement classique des immobilisations (25,8 M€).**

Il a été procédé à des écritures d'amortissement des biens acquis pour 19 M€ et d'amortissement des subventions d'équipement versées pour 6,8 M€.

Obligation budgétaire et comptable, les amortissements représentent la contre-valeur de la dépréciation physique des biens qui servent à l'exercice du service public, du moins ceux qui sont réglementairement renouvelables.

L'amortissement permet d'obtenir une meilleure appréciation du coût, tout en assurant une partie du financement du renouvellement des biens, au terme de leur période d'utilisation.

Il s'agit d'une opération d'ordre faisant l'objet d'une exécution budgétaire et comptable, l'amortissement des immobilisations se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement et par une recette d'investissement.

Il est à noter une forte augmentation des amortissements en 2024 compte tenu de la mise en place du *prorata temporis* en 2025. Cette méthode entraîne un départ de l'amortissement le mois suivant la dépense au lieu de l'année suivante.

- **l'amortissement (0,3 M€) des charges 2020 liées à la crise de la Covid-19, à répartir sur 5 ans.** Il s'agit de la dernière annuité.

La comptabilisation des immobilisations cédées

Afin de comptabiliser les recettes des cessions d'immobilisations et de sortir les

biens cédés de l'actif, des opérations d'ordre sont passées pour comptabiliser les

valeurs comptables des immobilisations
cédées et les différences sur réalisations

en fonctionnement. En 2024, ces cessions
ont représenté **3,7 M€**.

Le virement à la section d'investissement

Le transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement représente la prévision d'autofinancement complémentaire dégagé au titre de l'exercice considéré. Inscrit pour un montant total de 1,6 M€, il s'agit d'une prévision, qui ne fait l'objet d'aucune exécution budgétaire.

2. Les recettes de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF - VILLE DE STRASBOURG - Exercice 2024				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
NATURE DES RECETTES		PREVISION	REALISATION	%
1	Produits des services du domaine et ventes diverses	35 136 626	33 122 899	94,27%
	> Coupes de bois et produits forestiers	707 500	494 310	69,87%
	> Concession et redevances funéraires	1 027 000	1 027 744	100,07%
	> Droits de stationnement et de location sur la voie publique	3 333 280	2 816 067	84,48%
	> Locations de droit de chasse et de pêche	66 000	40 162	60,85%
	> Redevances de stationnement	16 444 796	15 196 665	92,41%
	> Autres redevances et recettes diverses	597 000	593 565	99,42%
	> Redevances et droits des services à caractère culturel	2 044 700	2 189 036	107,06%
	> Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	9 580 000	9 493 272	99,09%
	> Autres prestations de services	514 750	463 208	89,99%
	> Locations diverses (autres qu'immeubles)	19 000	8 377	44,09%
	> Mise à disposition de personnel facturée	393 000	397 690	101,19%
	> Remboursement de frais	234 000	154 768	66,14%
	> Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	175 600	248 036	141,25%
2	Impôts et taxes	303 747 935	305 544 977	100,59%
	> Ressources fiscales	211 000 000	213 059 349	100,98%
	> Fiscalité reversée	72 352 118	72 352 118	100,00%
	* Attribution de compensation	60 117 452	60 117 452	100,00%
	* Dotation de solidarité communautaire	8 810 202	8 810 202	100,00%
	* Fonds de péréquation communale et intercommunale	3 424 464	3 424 464	100,00%
	> Droits de place	1 764 000	2 000 945	113,43%
	> Taxe sur l'électricité	6 000 440	5 787 993	96,46%
	> Taxe locale sur la publicité extérieure	950 000	944 526	99,42%
	> Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	11 500 000	11 218 679	97,55%
	> Autres taxes	181 377	181 366	99,99%
3	Dotations et participations	97 036 014	97 038 848	100,00%
	> D.G.F.	52 261 486	51 761 486	99,04%
	> Dotation générale de décentralisation	1 913 572	1 913 572	100,00%
	> FCTVA	300 000	361 917	120,64%
	> Participations	29 956 383	30 858 608	103,01%
	* Remboursement de la Collectivité européenne d'Alsace - délégation sociale	15 300 000	15 656 007	102,33%
	> Autres attributions et participations	12 602 573	12 140 457	96,33%
	* Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	8 537 211	8 537 211	100,00%
	* Etat - Compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation	395 480	395 480	100,00%
	* Etat - filet de sécurité	3 000 000	2 884 524	96,15%
	* Autres attributions et participations	669 882	323 242	48,25%
	> Autres	2 000	2 808	140,40%
4	Autres produits de gestion courante	16 466 491	14 311 647	86,91%
	> Revenus des immeubles	10 568 727	10 573 025	100,04%
	> Redevances versées par les fermiers concessionnaires	579 976	577 450	99,56%
	> Produits divers de gestion courante	5 327 788	3 163 376	59,38%
5	Produits financiers	2 277 349	2 186 221	96,00%
	> Produits de participations	2 099 589	2 016 324	96,03%
	> Autres produits financiers	177 760	169 898	95,58%
6	Produits exceptionnels (hors cessions)	3 056 964	2 728 875	89,27%
	> Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	3 056 964	2 728 875	89,27%
7	Reprises sur amortissements et provisions	5 711 621	5 787 114	101,32%
8	Atténuation de charges	957 000	878 880	91,84%
9	Cessions		3 742 714	
10	Opérations d'ordre de section à section	10 000	2 204	22,04%
Total des recettes de fonctionnement		464 400 000	465 344 378	100,20%

Les titres émis en 2024 s'élèvent à **465,3 M€**, ce qui représente un taux d'exécution de 100,2 % par rapport à la prévision (464,4 M€).

Hors produits de cessions des immobilisations (qui ne donnent pas lieu à une prévision en section de fonctionnement), les recettes s'élèvent à **461,6 M€**, **soit un taux d'exécution de 99,4 %** (pour mémoire, il était de 100,9 % au CA 2023).

CA - VILLE DE STRASBOURG - Exercice 2024				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
NATURE DES RECETTES		Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution
1	Produits des services du domaine et ventes diverses	30 683 895	33 122 899	7,95%
	> Coupes de bois et produits forestiers	724 623	494 310	-31,78%
	> Concession et redevances funéraires	1 093 535	1 027 744	-6,02%
	> Droits de stationnement et de location sur la voie publique	3 178 671	2 816 067	-11,41%
	> Locations de droit de chasse et de pêche	55 877	40 162	-28,12%
	> redevances de stationnement	12 412 590,51	15 196 665	22,43%
	> Autres redevances et recettes diverses	569 018	593 565	4,31%
	> Redevances et droits des services à caractère culturel	2 297 157	2 189 036	-4,71%
	> Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	8 939 038	9 493 272	6,20%
	> Autres prestations de services	536 924	463 208	-13,73%
	> Locations diverses (autres qu'immeubles)	19 535	8 377	-57,12%
	> Mise à disposition de personnel facturée	482 222	397 690	-17,53%
	> Remboursement de frais	162 553	154 768	-4,79%
	> Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	212 150	248 036	16,92%
2	Impôts et taxes	302 111 171	305 544 977	1,14%
	> Ressources fiscales	208 935 772	213 059 349	1,97%
	> Fiscalité reversée	72 453 934	72 352 118	-0,14%
	* Attribution de compensation	60 117 452	60 117 452	0,00%
	* Dotation de solidarité communautaire	8 769 075	8 810 202	0,47%
	* Fonds de péréquation communale et intercommunale	3 567 407	3 424 464	-4,01%
	> Droits de place	1 710 430	2 000 945	16,98%
	> Taxe sur l'électricité	5 695 403	5 787 993	1,63%
	> Taxe locale sur la publicité extérieure	955 794	944 526	-1,18%
	> Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	12 182 572	11 218 679	-7,91%
	> Autres taxes	177 265	181 366	2,31%
3	Dotations et participations	95 116 662	97 038 848	2,02%
	> D.G.F.	49 684 408	51 761 486	4,18%
	> Dotation générale de décentralisation	1 913 572	1 913 572	0,00%
	> FCTVA	371 776	361 917	-2,65%
	> Participations	29 892 670	30 858 608	3,23%
	* Remboursement de la Collectivité européenne d'Alsace - délégation sociale	14 819 572	15 656 007	5,64%
	> Autres attributions et participations	13 251 428	12 140 457	-8,38%
	* Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	7 683 995	8 537 211	11,10%
	* Etat - Compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation	395 480	395 480	0,00%
	* Etat - filet de sécurité	4 360 000	2 884 524	-33,84%
	* Autres attributions et participations	811 953	323 242	-60,19%
	> Autres	2 808	2 808	0,00%
4	Autres produits de gestion courante	14 813 413	14 311 647	-3,39%
	> Revenus des immeubles	10 964 651	10 573 025	-3,57%
	> Redevances versées par les fermiers concessionnaires	617 328	577 450	-6,46%
	> Produits divers de gestion courante	3 231 434	3 161 172	-2,17%
5	Produits financiers	2 637 560	2 186 221	-17,11%
	> Produits de participations	2 615 197	2 016 324	-22,90%
	> Autres produits financiers	22 363	169 898	659,73%
6	Produits exceptionnels (Hors cessions)	2 072 020	2 728 875	31,70%
	> Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	2 072 020	2 728 875	31,70%
7	Reprises sur amortissements et provisions	9 865 446	5 787 114	-41,34%
8	Atténuation de charges	790 380	878 880	11,20%
9	Cessions	20 043 745	3 742 714	-81,33%
10	Opération d'ordre de section à section	180 772	2 204	-98,78%
Total des recettes de fonctionnement		478 315 064	465 344 378	-2,71%

Les produits d'exploitation

Ces recettes sont constituées de la vente de produits ou de services aux usager·es, ainsi que d'autres produits de gestion courante. Elles connaissent une hausse de 4,3 % pour se monter à **47,4 M€**. Pour mémoire, elles se montaient en 2023 à 45,5 M€.

Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine représentent un montant de **33,1 M€**, soit :

➤ 15,2 M€ de redevances de stationnement, en hausse de 2,8 M€, en lien avec l'augmentation des tarifs et l'extension du périmètre, et impliquant par ailleurs l'augmentation de la rémunération du délégataire. Elles incluent le montant relatif aux forfaits post-stationnement pour 1 M€.

➤ 9,5 M€ correspondant aux contributions des familles des élèves bénéficiant des prestations de restauration scolaire et des accueils périscolaires, aux prestations d'enseignement (droits d'inscription et d'écologie auprès de l'école de danse, du Conservatoire de musique) et aux droits de garderie (jardins d'enfants, crèches). Ces recettes sont en augmentation de 6,2%.

➤ 5,8 M€ principalement issus de l'utilisation du domaine de la ville de Strasbourg (droits de stationnement et d'occupation sur la voie publique pour

3,2 M€, redevances funéraires pour 1 M€, etc.), ainsi que des ventes de bois (0,5 M€) et les droits d'enseignes (0,5 M€) ;

➤ 2,2 M€ correspondant à des prestations à caractère culturel (abonnements aux médiathèques municipales, droits d'entrée dans les musées, etc.). Ce montant est en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2023.

➤ 0,4 M€ correspondant essentiellement au remboursement par l'Eurométropole de Strasbourg de la quote-part des frais de pension de droit local : en effet, la Ville prend en charge directement les pensions des agents retraités entrés au service de la collectivité avant 1953, qui dépendent encore du système de droit local. Certains des agents recrutés à l'origine par la Ville et aujourd'hui à la retraite ayant fait une partie de leur carrière à la Communauté urbaine de Strasbourg, la Ville refacture partiellement à l'Eurométropole les pensions qu'elle verse à ces agent·es ou leurs ayants droit.

Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante représentent un montant de **14,3 M€** et sont constitués principalement des loyers des immeubles à 10,6 M€, cette

recette étant en diminution de -0,4 M€ (- 3,6 %).

Les impôts et taxes

Les impôts directs locaux et la fiscalité reversée

Depuis la suppression en 2021 de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les recettes fiscales pour lesquelles la ville de Strasbourg garde un pouvoir de taux sont les suivantes :

- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), incluant désormais la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (assortie d'un coefficient correcteur) ;
- la taxe sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Les mécanismes de solidarité communautaire, mis en place lors de l'instauration de la TPU, sont maintenus au travers de :

- l'attribution de compensation, modifiée uniquement en cas de transfert de compétences. Strasbourg a ainsi touché en 2024 une attribution de compensation de l'Eurométropole de Strasbourg d'un montant de 60,12 M€ (inchangée depuis 2017).
- la dotation de solidarité communautaire d'un montant de 8,81 M€ pour la ville de Strasbourg (contre 8,77 M€ en 2023).
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) d'un montant de 3,42 M€. L'éligibilité en FPIC prend en compte le revenu moyen par habitant (60 %), potentiel financier (20 %) et effort fiscal (20%). La Ville est bénéficiaire du FPIC depuis 2023.

Concernant les impôts ménages perçus par la ville de Strasbourg, les tableaux ci-après reprennent les trois taxes directes locales (données en millions d'euros).

Les bases d'imposition réelles et définitives sur lesquelles sont assis les impôts locaux évoluent comme suit :

Années	Taxe d'habitation-à compter de 2021 THRS	Foncier-Bâti	Foncier non bâti	Somme des bases	Variation
2018	303,82	381,87	0,83	686,52	2,03%
2019	314,25	393,20	0,69	708,14	3,15%
2020	324,99	400,35	0,66	726,00	2,52%
2021	17,60	386,00	0,66	404,26	-44,32%
2022	16,06	397,24	0,76	414,06	2,42%
2023	36,70	418,93	0,79	456,42	10,23%
2024	26,18	435,73	0,88	462,79	1,40%

Source : État 1288 M

La hausse très modérée des bases (au-dessous de la revalorisation forfaitaire des bases fixée à 3,9% en 2024) s'explique par la baisse de 28% des bases de THRS surévaluées en 2023, suite au dysfonctionnement du site GMBI « gérer mes biens immobiliers ».

Aux bases d'imposition s'appliquent des taux fixés chaque année par le Conseil municipal, en fonction du produit attendu de la fiscalité directe locale. Les taux 2024 sont restés stables.

Taux d'imposition des trois taxes directes locales

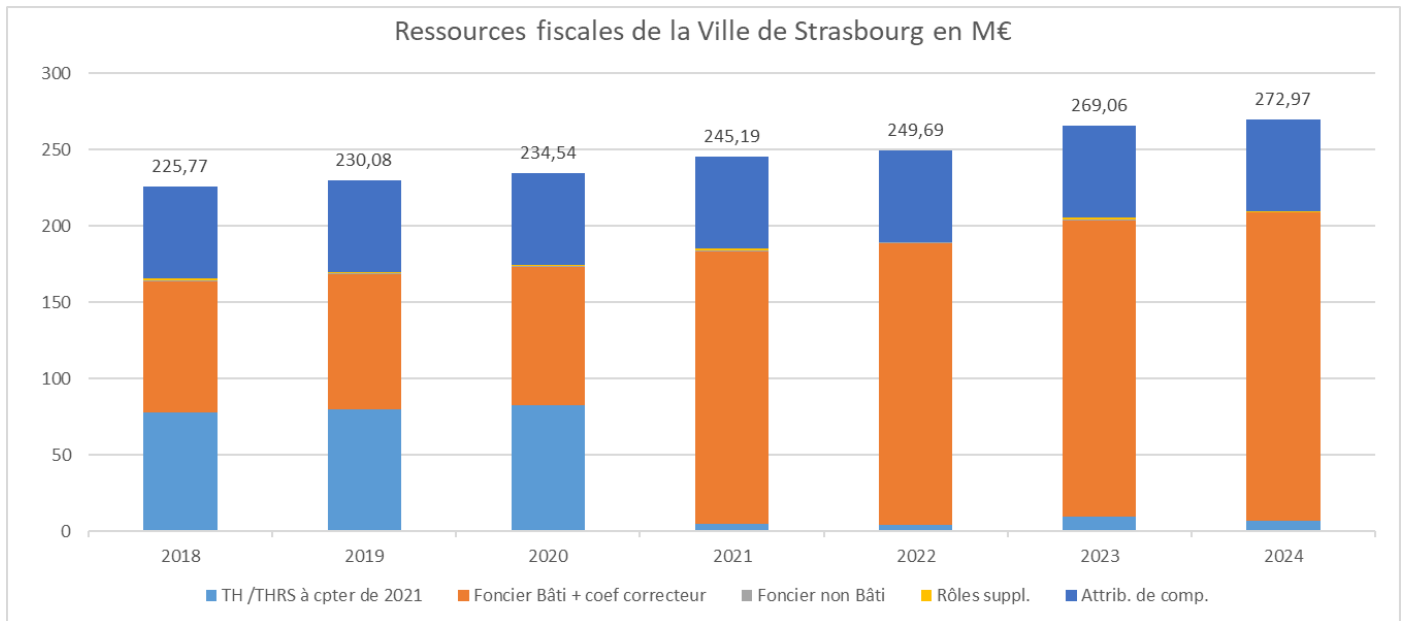
Années	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
2018	25,40%	22,49%	72,52%
2019	25,40%	22,49%	72,52%
2020	25,40%	22,49%	72,52%
2021	25,40%	37,44%	72,52%
2022	25,40%	37,44%	72,52%
2023	25,40%	37,44%	72,52%
2024	25,40%	37,44%	72,52%

Les produits en résultant sont détaillés dans le tableau ci-après. Le montant du foncier bâti inclut le versement au titre du coefficient correcteur (+38,78 M€) destiné à compenser le différentiel entre la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département du Bas-Rhin.

Il est à noter que le Conseil municipal du 22 septembre 2022 a décidé de majorer de 60% la part communale de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. Cette nouvelle ressource apparaît, à compter de 2023, sous la dénomination « majoration THRS ».

Produit des taxes directes locales, de l'attribution de compensation et des rôles supplémentaires en M€

Années	TH / THRS à cpter de 2021	Majoration THRS	TFPB	TFPNB	Rôles suppl.	Attrib. de comp.	Somme	Variation
2018	78,10		85,86	0,61	1,08	60,12	225,77	1,80%
2019	80,15		88,46	0,50	0,85	60,12	230,08	1,91%
2020	82,87		90,14	0,48	0,93	60,12	234,54	1,94%
2021	4,50		179,10	0,48	0,99	60,12	245,19	4,54%
2022	4,30		184,34	0,56	0,37	60,12	249,69	1,84%
2023	9,35	3,63	194,49	0,57	0,90	60,12	269,06	7,76%
2024	6,66	2,39	202,05	0,64	1,11	60,12	272,97	1,45%



Les taxes indirectes et autres impôts

Le produit des taxes indirectes et autres impôts est de 20,2 M€. Il comprend, entre autres, la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 11,2 M€, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 5,8 M€ et les droits de place pour 2,1 M€. Le solde, d'un montant d'1,1 M€, comprend notamment la taxe sur les pylônes (0,2 M€), et la taxe locale sur la publicité extérieure (0,9 M€).

Historique des taxes indirectes et autres impôts (en M€) :

Années	Taxe additionnelle aux droits de mutation DMTO	TCCFE	Droits de place	Autres impôts
2018	15,3	4,5	1,5	1,2
2019	11,4	3,6	1,7	1,1
2020	11,3	5,7	1,2	1,1
2021	14,0	4,6	1,7	1,1
2022	14,1	5,1	1,9	1,0
2023	12,2	6,9	1,9	1,1
2024	11,2	5,8	2,1	1,1

Les dotations et participations

Les concours de l'État

Les concours de l'État ont été notifiés à hauteur de 61,7 M€ en 2024.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la part la plus importante de ce poste. Avec un montant de 51,7 M€, elle correspond à 11,1 % du total des recettes de la section de fonctionnement. Elle se décompose en une dotation forfaitaire (pour 25,4 M€), la dotation de solidarité urbaine (pour 23,1 M€) et la dotation nationale de péréquation (pour 3,2 M€). Par rapport à l'année 2023, où elle s'élevait à 49,7 M€, la DGF augmente de 2,1 M€, soit + 4 %, en raison des mécanismes de péréquation au travers de la dotation de solidarité urbaine.

La dotation générale de décentralisation (DGD) s'élève à 1,9 M€.

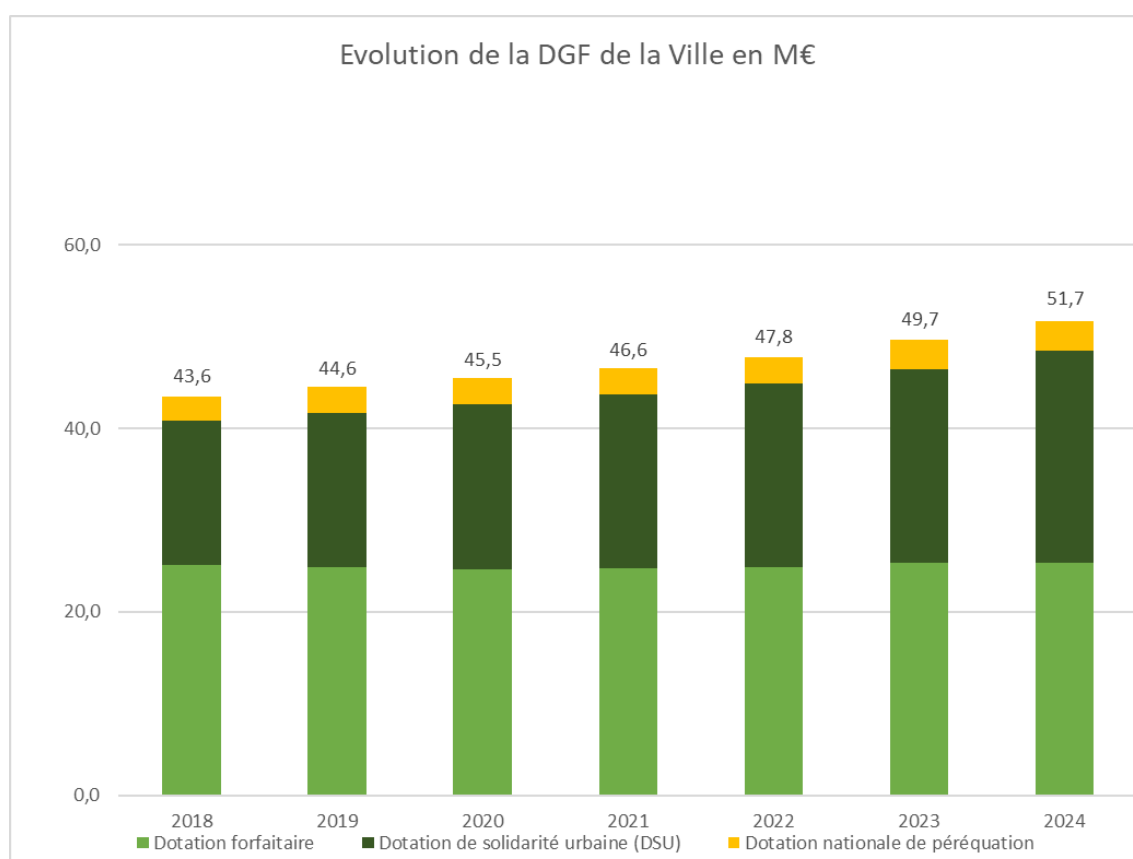
Les compensations de l'État au titre des exonérations en matière d'impôts directs s'élèvent à 8,9 M€, contre 8,1 M€ en 2023.

Enfin, le FCTVA relatif aux dépenses de maintenance s'élève à 0,4 M€.

Les autres participations

Les recettes de ce poste sont constituées par diverses subventions ou participations pour 34,4 M€, parmi lesquelles on retrouve des participations de divers organismes :

- le remboursement par la Collectivité européenne d'Alsace de la délégation de l'action sociale à la Ville à hauteur de 16 M€,
- 8,5 M€ versés par la Caisse d'allocations familiales pour le fonctionnement d'équipements dédiés à la petite enfance,
- de l'Eurométropole pour un montant total de 3,5 M€ concernant des fonds de concours (notamment 2,4 M€ pour le fonctionnement du Conservatoire),
- les indemnités versées par l'Inspection académique au titre du service minimum d'accueil pour un montant de 3 M€,
- de diverses institutions pour le financement de politiques éducatives, culturelles et de santé (2,6 M€).



Les produits financiers

Les produits financiers ont été réalisés à hauteur de **2,2 M€, en baisse de 0,5 M€**.

Il s'agit principalement de produits de participations, c'est à dire de revenus perçus au titre des dividendes de Réseau gaz de Strasbourg (1,5 M€), de Strasbourg Événements (0,2 M€) et de la SERS (0,2 M€). On y retrouve également les intérêts (0,1 M€) du compte à terme ouvert pour un placement de trésorerie, dans le cadre de la politique de gestion active de trésorerie.

Les cessions

Les cessions ont été réalisées à hauteur de **3,7 M€** et ont principalement concerné le quartier d'affaires international (3,1 M€) et le programme ESPEX dans le quartier Rotterdam (0,5 M€).

Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels inscrits au chapitre 77 (hors cessions) retranscrivent les annulations de mandats sur exercice antérieur pour un montant de 2,7 M€, et concernent principalement des régularisations des subventions versées aux structures de la petite enfance en 2023.

Les reprises sur amortissements et provisions

On retrouve dans ces produits, s'élevant à 5,8 M€ pour 2024, une reprise de provision de 5,3 M€ concernant la fondation Ungemach, qui ne doit plus juridiquement être considérée comme telle, avec la reprise des montants issus du legs.

L'investissement

Le tableau ci-dessous détaille l'exécution des dépenses et des recettes inscrites au budget d'investissement 2024, par chapitre et en distinguant les opérations réelles des opérations d'ordre :

Chap.	Libellés	DEPENSES en €		RECETTES en €	
		INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS
	OPERATIONS RELLES	228 091 695,00	176 897 979,50	201 701 695,00	135 281 883,80
	Crédits d'équipement	148 005 597,94	112 594 101,60	585 890,27	953 428,25
20	Immobilisations incorporelles	1 923 280,86	887 186,90	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	44 244 358,60	32 249 845,54	670,02	6 023,22
23	Immobilisations en cours	84 281 449,67	65 426 411,91	2 586,25	570 835,87
204	Subventions d'équipement versées	17 372 751,21	13 987 518,37	350 000,00	350 000,00
45	Opérations pour le compte de tiers	183 757,60	43 138,88	232 634,00	26 569,16
	Mouvements financiers	47 823 188,28	32 040 969,12	201 115 804,73	134 328 455,55
024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	10 300 160,00	0,00
10	Dotations et fonds divers	0,00	0,00	10 557 967,00	13 256 522,21
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			34 961 843,00	34 961 843,00
13	Subventions d'équipement	91 766,28		18 705 795,39	9 869 240,68
16	Emprunts et dettes assimilées	45 575 000,00	29 929 547,12	124 588 839,34	75 039 427,66
26	Participations	945 000,00	910 000,00	0,00	0,00
27	Immobilisations financières	1 211 422,00	1 201 422,00	2 001 200,00	1 201 422,00
001	Résultat antérieur reporté (pour info)	32 262 908,78	32 262 908,78	0,00	0,00
	OPERATIONS D'ORDRE	39 708 305,00	38 609 727,75	66 098 305,00	68 450 515,73
040	Opération de transfert entre sections	10 000,00	2 204,17	26 400 000,00	29 842 992,15
041	Opérations patrimoniales	39 698 305,00	38 607 523,58	39 698 305,00	38 607 523,58
	TOTAL	267 800 000,00	215 507 707,25	267 800 000,00	203 732 399,53
Soit un besoin de financement de :					11 775 307,72

- **En dépenses**, les réalisations s'élèvent à **215,5 M€** soit un **taux de réalisation de la prévision de 80,5 %**.

S'agissant des dépenses d'investissement opérationnel, elles se sont élevées à 112,6 M€ sur une prévision de 148 M€, soit un taux de réalisation de 76,1 %. Pour mémoire, en 2023 le taux d'exécution des dépenses opérationnelles s'était élevé à 82,4 % pour un montant de 123,5 M€.

- **En recettes**, abstraction faite des prévisions des produits prévisionnels des cessions d'immobilisations (10,3 M€), qui ne donnent pas lieu à réalisation, les inscriptions budgétaires s'élèvent à 257,5 M€ et **les titres réalisés à 203,7 M€**.

Le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé » d'un montant de 35 M€ représente l'autofinancement de la Ville, à savoir l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 qui a été affecté à la section d'investissement lors du vote du budget supplémentaire 2024.

Le résultat 2024 d'investissement est quant à lui constitué d'un besoin de financement de 11,8 M€.

Le présent chapitre présente une analyse détaillée des dépenses et des recettes exécutées en section d'investissement au cours de l'exercice 2024.

3. Les dépenses d'investissement

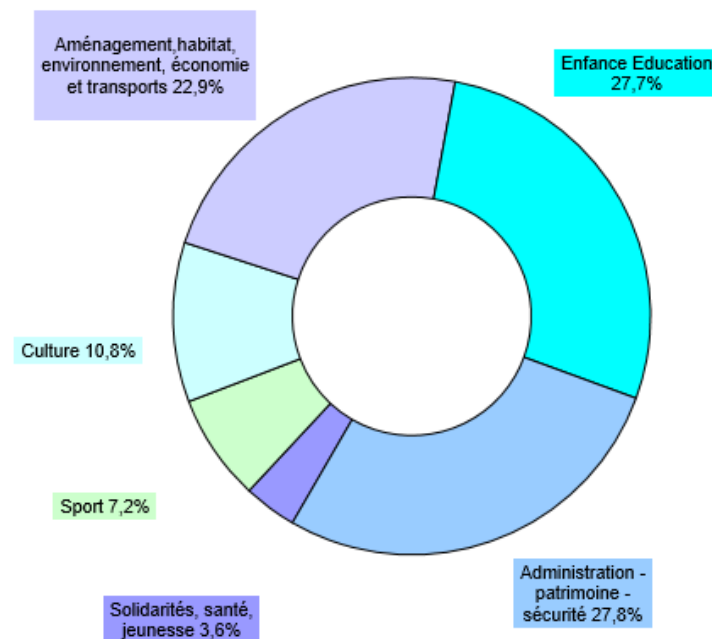
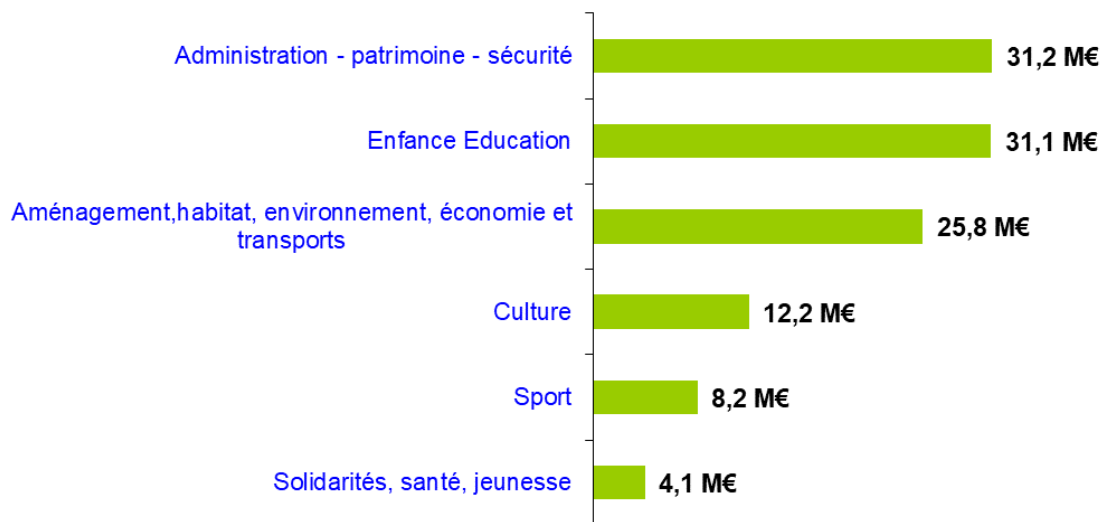
Les dépenses réelles

Composées des crédits d'équipement, des mouvements financiers et des dépenses imprévues, les dépenses réelles d'investissement 2024 se sont élevées à **176,9 M€**.

Les dépenses d'investissement opérationnelles

Les dépenses opérationnelles d'équipement représentent **112,6 M€**, soit 63,6 % des dépenses réelles de la section d'investissement, en diminution de 10,9 M€ (-8,8 %) par rapport au montant réalisé en 2023. Rapportées à leur prévision, les dépenses d'investissement opérationnel présentent un taux de réalisation de 76,1 %.

Ces dépenses peuvent être détaillées par secteur :



Le secteur administration, patrimoine, sécurité à 31,2 M€**27,8 %**

On retrouve principalement dans ce secteur :

- les travaux effectués sur le patrimoine municipal (18,6 M€, dont 1,6 M€ de remboursement à l'Eurométropole pour le centre administratif). Il est à noter que 2,2 M€ de travaux ont eu impact direct sur la sobriété énergétique,
- le remboursement à l'Eurométropole des dépenses

- informatiques (6,1 M€) et de mobilier et matériel (0,2 M€),
- l'acquisition et la réparation des véhicules et engins (3,8 M€),
- les travaux dans les cimetières (0,4 M€),
- les travaux sur les lieux et édifices cultuels (0,4 M€),
- l'acquisition d'équipements pour la police municipale (0,6 M€),
- le budget participatif (0,2 M€).

Le secteur éducation et petite enfance à 31,1 M€**27,7 %**

Les montants les plus importants de ce poste de dépenses concernent notamment :

- les nouveaux groupes scolaires Mentelin (8,1 M€) et Meinau (2,4 M€),
- la restructuration des écoles maternelle et primaire G. Doré (0,7 M€) et de l'école maternelle E. Chatrian (0,4 M€),
- la mise en sécurité des écoles Catherine (0,8 M€), du Hohberg (0,7 M€) et du Schlutfeld (0,6 M€),
- les travaux dans les restaurants scolaires (1,6 M€), auxquels il

convient d'ajouter l'adaptation aux bacs inox pour 0,2 M€.

Ces travaux ont nécessité l'acquisition de bâtiments modulaires pour 2,4 M€.

D'autre part, 1,9 M€ ont été consacrés à la rénovation thermique, 4,9 M€ ont servi à financer les autres interventions et les petits travaux dans les écoles, 2 M€ pour le plan numérique, et 0,4 M€ ont été dépensés pour la mise en sécurité.

Enfin, 3,8 M€ ont été consacrés aux établissements de la petite enfance, dont 0,6 M€ pour la mise en sécurité.

Le secteur aménagement, habitat, environnement, économie et transports à 25,8 M€**22,9 %**

Il inclut les opérations d'aménagement portées par la ville de Strasbourg, pour un montant de **2,8 M€**. Il s'agit notamment :

- de l'aménagement lié à la création du quartier d'affaires au Wacken (1,3 M€),
- de l'aménagement des abords de la Manufacture (0,5 M€),
- de l'aménagement du secteur de la Porte des Romains (0,4 M€),
- du programme Îlot bois et cliniques (0,3 M€).

Ce poste comprend par ailleurs les travaux sur l'espace public pour les compétences

municipales (espaces verts, éclairage) à hauteur de **19,3 M€**, dont notamment :

- la végétalisation/déminéralisation à hauteur de 7,3 M€, dont 4,6 M€ pour les cours d'écoles, 1,9 M€ en accompagnement des projets de voirie et 0,8 M€ pour l'extension et le renouvellement du patrimoine arboré,
- divers projets d'investissements dans les espaces verts pour 2,7 M€, dont 1,7 M€ d'aménagement et 0,7 M€ de travaux concernant les jardins familiaux et collectifs,

- l'éclairage public (4,4 M€), dont 2,6 M€ d'accompagnement des projets de voirie, 0,9 M€ pour les équipements permettant des économies d'énergie, et 0,2 M€ pour la préservation de la trame nocturne.

- 3,2 M€ pour le champ de foire aux Deux-Rives,
- des travaux dans les quartiers ANRU pour 0,5 M.

Enfin, **3,7 M€** ont été consacrés à des acquisitions foncières.

Le secteur de la culture à **12,2 M€**

10,8 %

Les principaux projets financés sur ce poste de dépenses sont :

- les travaux de la partie Haute école des arts du Rhin au sein de la Manufacture (3,6 M€),
- l'augmentation de la jauge de la Laiterie et le réaménagement de l'espace K et du club (2,5 M€),
- les installations climatiques de la Cité de la musique et de la danse (0,7 M€)
- les travaux de réhabilitation des musées (0,9 M€),
- la restructuration du musée zoologique (0,6 M€),

- la mise aux normes de l'opéra et de ses ateliers (0,4 M€),
- la rénovation du cinéma municipal (0,1 M€).

Par ailleurs, 0,6 M€ ont été consacrés aux collections des musées, 0,4 M€ au fonds culture du contrat triennal, 0,4 M€ pour le renouvellement du parc instrumental du conservatoire, 0,2 M€ pour la subvention d'équipement à la HEAR, le reste des crédits consommés ayant bénéficié au secteur culturel via divers travaux dans les équipements culturels et des acquisitions de matériel.

Le secteur du sport à **8,2 M€**

7,2%

Dans ce domaine, ont notamment été consacrés :

- 3,1 M€ de participation à la rénovation du stade de la Meinau,
- 1,3 M€ aux équipements sportifs relatifs au NPNRU (dont 0,5 M€ pour le stade Walter au Neuhof, 0,4 M€ pour la salle de boxe et le

- gymnase de Vinci à l'Elsau et le gymnase Canardière pour 0,3 M€),
- 1,7 M€ pour les interventions sur les bâtiments et équipements de plein air,
- 0,8 M€ pour le gymnase du Conseil des XV,
- 0,5 M€ au gymnase Le Grand à Neudorf.

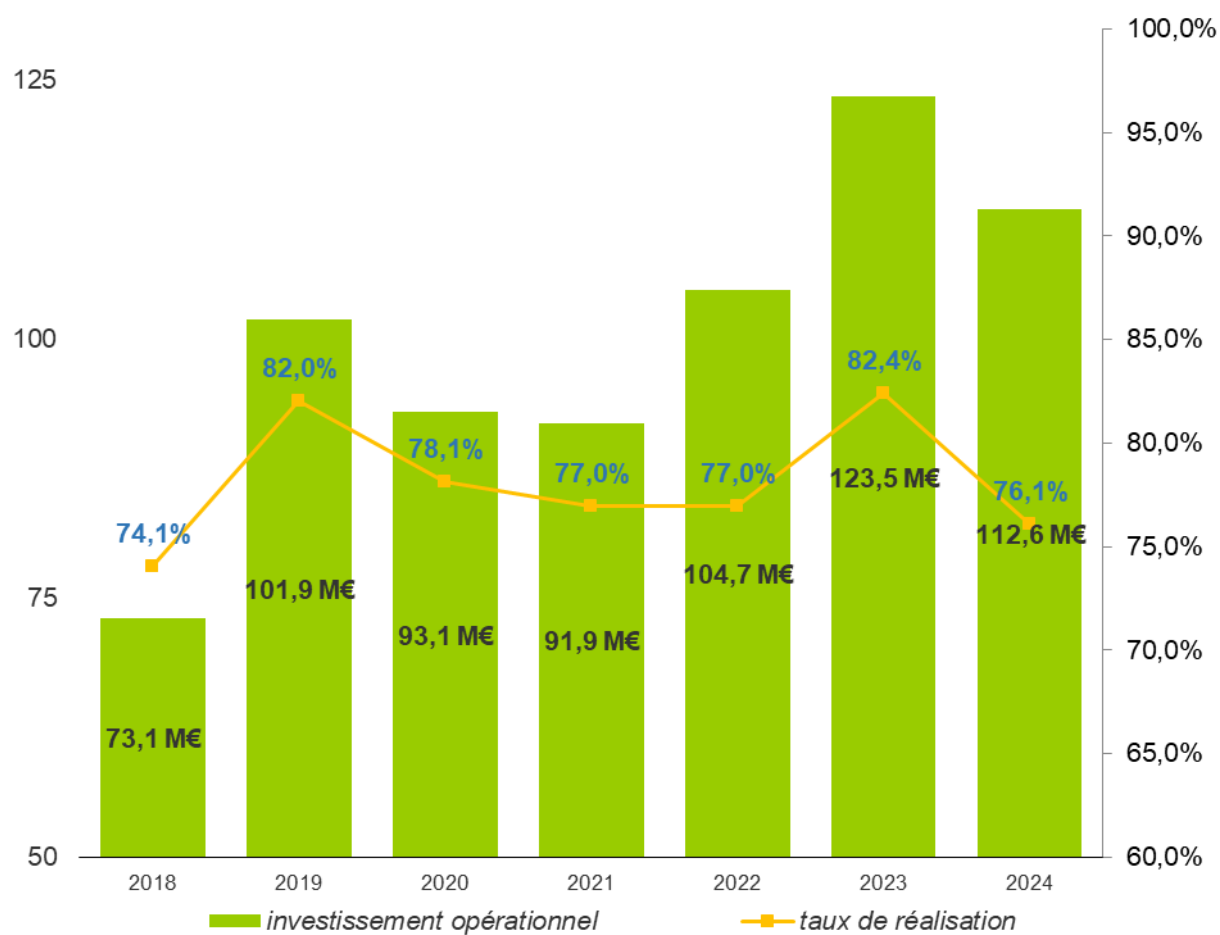
Le secteur de la solidarité, santé, jeunesse à **4,1 M€**

3,6 %

Ce poste comprend principalement la maison du sport santé (1,4 M€), la contribution à la SPL des Deux Rives pour les Bains municipaux (1,1 M€), les actions

socio-éducatives (0,4 M€), les travaux dans les centres socioculturels (0,3 M€), et le programme de l'opération intercalaire (0,2 M€).

Évolution des dépenses d'investissement depuis 2018 en M€



Les dépenses financières

Les mouvements financiers réels en dépenses s'élèvent à **32 M€** et concernent les emprunts et dettes assimilés du chapitre 16, ainsi que les immobilisations financières du chapitre 27. Un chapitre est consacré à la dette (page 60 et suivantes).

Les mandatements les plus importants concernant les mouvements financiers sont les suivants :

- emprunts et dettes assimilés : les échéances de remboursement en capital des emprunts bancaires contractés par la Ville au cours des exercices précédents, à hauteur de 29,9 M€.
- autres immobilisations financières (1,2 M€) : versement de deux avances budgétaires, à savoir 0,9 M€ au Crédit municipal et 0,3 M€ à la Caisse des écoles.

Les dépenses d'ordre d'investissement

Les opérations d'ordre en dépenses retracent, pour un montant total de **38,6 M€**, les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement dites opérations patrimoniales, pour 38,6 M€, et les opérations d'ordre de transfert entre sections, pour 2,2 k€.

Ces opérations, toujours équilibrées en dépenses et en recettes, correspondent à

des écritures comptables au sein de la seule section d'investissement.

En 2024, les opérations patrimoniales n'ont pratiquement concerné que le remboursement des avances versées dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage et les régularisations comptables des avances versées dans le cadre de l'exécution des marchés de travaux.

4. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement

D'un montant de **135,3 M€**, les recettes réelles d'investissement sont principalement composées de l'excédent de fonctionnement capitalisé (35 M€), des opérations relatives aux emprunts (75 M€), des dotations et fonds divers (13,3 M€) et des subventions diverses reçues (9,9 M€).

L'excédent de fonctionnement capitalisé

Les réserves inscrites au compte 1068 pour un montant de **35 M€** représentent la part du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en 2023, qui a été affectée par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement lors du vote du budget supplémentaire 2024.

Les emprunts et dettes

Des emprunts ont été souscrits à hauteur de 75 M€ en 2024 (la gestion de la dette est détaillée à partir de la page 60).

Les dotations et fonds divers

D'un montant total de **13,3 M€**, les dotations perçues par la ville de Strasbourg comprennent :

- le remboursement du FCTVA relatif aux dépenses d'investissement réalisées en 2022, pour un montant de 10,9 M€.
- la taxe d'aménagement (2,3 M€), perçue sur toute opération de construction, reconstruction ou agrandissement des bâtiments de toute nature et reversée pour moitié par l'Eurométropole à la ville de Strasbourg pour les opérations réalisées sur le territoire de la Ville.
- Des recettes de mécénat pour 0,1 M€.

Les subventions d'investissement reçues

En 2024, la ville de Strasbourg a perçu **9,9 M€** de subventions en provenance de divers partenaires.

Les principaux partenaires de la Ville sont l'État, qui a versé 4,5 M€ (dont le financement des écoles pour 1,5 M€ et le Lieu d'Europe pour 0,6 M€), la Collectivité européenne d'Alsace (1,6 M€), la Région Grand Est (1,5 M€), l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (1,4 M€) pour le financement des cours d'écoles, et la CAF (0,2 M€).

Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre retracent, pour un montant total de **68,5 M€**, trois types d'opérations regroupées dans des chapitres globalisés particuliers :

- chapitre 040 : les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement ;
- chapitre 041 : les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (les opérations patrimoniales) ;
- chapitre 021 : le virement de la section de fonctionnement, qui ne donne pas lieu à réalisation.

Les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement

Les opérations de transfert entre sections regroupent les écritures suivantes :

- Différences sur réalisations d'immobilisations : ces écritures, passées sur les chapitres 19, 20 et 21, enregistrent les mouvements relatifs aux écritures de cessions d'immobilisations.

jusqu'au 31 décembre 2023 (pour 9,8 M€).

- Amortissement des charges 2020 liées à la crise de la COVID-19 pour 0,3 M€, avec un étalement de la charge sur 5 ans, faculté introduite par la loi de finances rectificative de juillet 2020.

Les 3,7 M€ enregistrés en recettes sont répartis entre la valeur nette comptable des immobilisations cédées (3,7 M€) et les plus-values (33 k€) de cessions d'immeubles.

- Amortissements des immobilisations : les 25,8 M€ représentent l'annuité d'amortissement des biens acquis jusqu'au 31 décembre 2024 (pour 16 M€) et l'amortissement des subventions d'investissement versées

Les opérations patrimoniales

Ces opérations correspondent à des écritures comptables au sein de la seule section d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes. Elles se sont élevées en 2024 à **38,6 M€**.

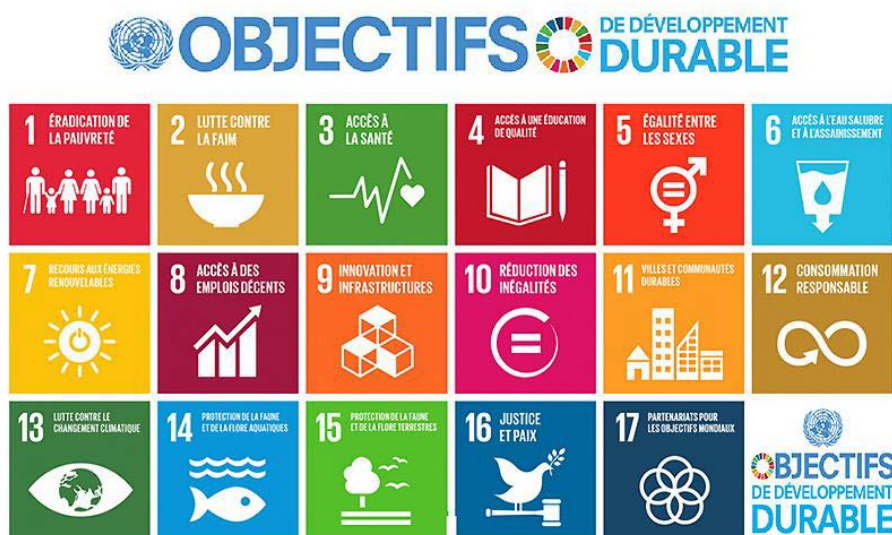
III.LE CA LU AUTREMENT

L'objectif de cette lecture différente du compte administratif est de permettre d'appréhender les dépenses de fonctionnement et d'investissement opérationnel à travers plusieurs prismes :

- les **objectifs de développement durable** qui permettent de classer les différentes dépenses en fonction des 18 objectifs définis par l'ONU ;
- l'analyse **I4CE** apporte un éclairage d'un point de vue de l'atténuation au changement climatique en analysant l'impact carbone des différentes dépenses ;
- l'analyse **sensible au genre** vise à cartographier les dépenses au prisme de leur impact, favorable ou non, sur les inégalités de genre. Il s'agit de l'équivalent du budget sensible au genre (BSG) pour le compte administratif.

La répartition de dépenses par objectifs de développement durable (ODD)

En septembre 2015, les 193 états membres de l'ONU ont adopté 17 objectifs de développement durable (ODD) qui fixent un cadre d'action commun, multi-acteurs et multi-échelles. C'est un agenda à l'horizon 2030 pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Ces 17 objectifs de développement durable forment un cadre de suivi universel décliné en 169 cibles et associées à près de 240 indicateurs de suivi.



La France a adopté sa propre feuille de route le 20 septembre 2019 pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Elle distingue 6 priorités :

1. Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ;
2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité ;
3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable ;
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable ;
5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Un premier « État des Lieux de la France 2020 – Transformer la société par les objectifs de développement durable » a été publié le 1er décembre 2021. Il identifie les questions prioritaires pour la société dans le but de dresser un portrait systémique de la situation de la France, sous le prisme des ODD.

Strasbourg s'inscrit dans cette dynamique depuis 2018 et a décidé de territorialiser ce cadre des ODD, convaincue d'une part de la nécessité d'une approche transversale large pour construire la ville de demain et consciente d'autre part que l'action locale est décisive pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux telle que l'urgence climatique. Le principal levier de l'action, constitué par le budget, a fait l'objet d'un développement méthodologique interne unique mais remarqué au niveau national et international. Elle a donné lieu à une fiche de bonnes pratiques sélectionnée par l'ONU.

Cette méthode nécessite au préalable d'avoir défini une cartographie de l'action propre à chaque territoire en ne retenant parmi les 169 cibles onusiennes que celles qui sont actionnées par la collectivité. Ainsi, à Strasbourg, ce sont 125 cibles qui sont mises en œuvre, soit 74% des cibles internationales. Parfois celles-ci peuvent être réécrites en fonction des objectifs politiques locaux. Ensuite, cette base a été complétée par des cibles dites « locales » car politiquement importantes pour le territoire mais aussi exemplaires au regard des enjeux globaux. Elles sont insérées dans un objectif, numérotées en fin de liste des cibles numéraires.

- 3.10 : « Lutter contre les nuisances sonores ».
- 3.11 : « Développer l'activité physique pour favoriser l'épanouissement des jeunes, le bien-être de tous et l'espérance de vie des personnes fragiles ou en rémission de maladie ».
- 8.11 : « Favoriser le rayonnement européen et international de Strasbourg et de son territoire »
- 11.10 : « Développer les mobilités actives »
- 16.11 : « Assurer la sécurité publique et civile »

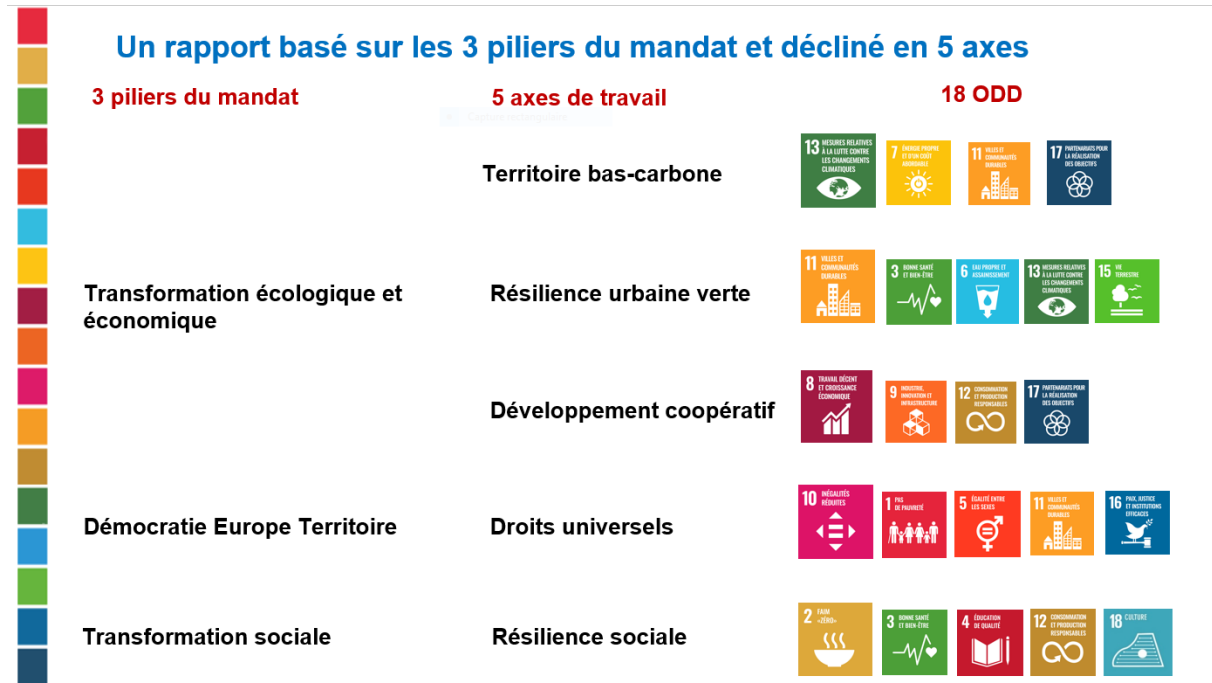
Enfin, soutenant la revendication internationale pour la création d'un ODD dédié à la Culture et au regard de l'importance de cet enjeu, à Strasbourg comme en France, le 18^e ODD "Accès à la culture", a été créé.

La **cartographie budgétaire ODD du territoire** s'appuie sur cet état de l'action, pour transposer les investissements et le budget de fonctionnement annuels vers les 138 cibles d'action locale et leurs 18 ODD de la manière suivante :

1. Relier la dépense aux cibles : sur la base de la liste des inscriptions, chaque ligne de crédit est reliée à 1 ou 2 ou 3 cibles correspondantes. La première cible est dite « cible principale », les autres sont des « cibles secondaires ». La cible principale est déterminée en fonction de la vocation finale de l'opération. Les cibles secondaires sont déterminées en fonction d'un ou deux impacts complémentaires de la dépense sur d'autres cibles, identifiées effectivement par la nature du projet.
2. Affecter les montants : le montant de la ligne de crédit est réparti de manière proportionnelle aux ODD ciblés. Il s'agit d'une répartition non pas comptable des crédits mais proportionnelle avec prime majoritaire selon une des règles les plus appliquées en politique, la loi d'Hondt. Ainsi, la première cible, dite principale, se voit affectée de 50% du montant de la ligne de crédit. Les 50% restants sont répartis entre l'ensemble des cibles impactées (y compris la cible principale). Cela donne la répartition proportionnelle suivante :

Nb de cibles liées	Cible principale	Cibles secondaire 1	Cible secondaire 2
1	100%		
2	75%	25%	
3	66,6%	16,6%	16,6%

Depuis le rapport de développement durable 2022, les 18 ODD sont regroupés en 5 axes eux-mêmes reliés aux 3 piliers du mandat. Il est à noter que les dépenses de fonctionnement liées à la direction des ressources humaines et à la direction des finances n'ont pas été intégrées à l'analyse.



ODD	Fonctionnement	Investissement
PILIER TRANSFORMATION ECOLOGIQUE ET ECONOMIQUE	70,0 M€	69,0 M€
AXE TERRITOIRE BAS CARBONE	12,1 M€	32,0 M€
07 - Recours aux énergies renouvelables	5,2 M€	6,1 M€
11 - Villes et communautés durables	6,8 M€	17,2 M€
13 - Lutte contre le changement climatique	0,1 M€	8,6 M€
AXE RESILIENCE URBAINE VERTE	10,5 M€	17,4 M€
03 - Accès à la santé	0,2 M€	3,7 M€
06 - Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	0,7 M€	0,0 M€
11 - Villes et communautés durables	8,7 M€	12,6 M€
15 - Protection de la faune et de la flore terrestre	0,9 M€	1,1 M€
AXE DEVELOPPEMENT COOPERATIF	47,5 M€	19,6 M€
08 - Travail décent et croissance économique	5,2 M€	8,4 M€
09 - Industrie, innovation et infrastructures	20,7 M€	11,0 M€
12 - Modes de consommation et de production durables	13,5 M€	0,3 M€
17 - Partenariat pour des objectifs mondiaux	8,1 M€	0,0 M€
PILIER DEMOCRATIE TERRITOIRE EUROPE	66,6 M€	13,5 M€
AXE DROITS UNIVERSELS	66,6 M€	13,5 M€
01 - Éradication de la pauvreté	10,8 M€	1,0 M€
05 - Égalité des sexes	1,1 M€	1,2 M€
10 - Réduction des inégalités	2,8 M€	1,2 M€
11 - Villes et communautés durables	0,3 M€	0,0 M€
16 - Justice et paix	6,7 M€	6,6 M€
18 - Culture	44,9 M€	3,4 M€
PILIER TRANSFORMATION SOCIALE	38,1 M€	30,1 M€
AXE RESILIENCE SOCIALE	38,1 M€	30,1 M€
02 - Lutte contre la faim	7,8 M€	1,4 M€
03 - Accès à la santé	4,1 M€	2,9 M€
04 - Accès à une éducation de qualité	24,3 M€	25,8 M€
12 - Modes de consommation et de production durables	1,8 M€	0,0 M€
TOTAL	174,7 M€	112,6 M€

Pilier Transformation écologique et économique du territoire

Fonctionnement

Ce pilier représente **70,0 M€**, soit 40,1 % des crédits de fonctionnement répondant à un ODD. L'axe **développement coopératif** est le plus investi avec 47,5 M€ dont 20,7 M€ au titre de l'ODD 9 Industrie, innovation et infrastructures du fait des dépenses d'énergie et 13,5 M€ pour l'ODD 12 Modes de consommation et de production durables prenant en compte les achats de la collectivité.

L'axe **résilience urbaine verte** représente 10,5 M€ principalement du fait de l'ODD 11 Villes et communautés durables (8,7 M€) qui intègre les dépenses liées aux bâtiments (maintenance, entretien, nettoyage).

L'axe **territoire bas carbone** s'élève à 12,1 M€ répartis entre l'ODD 11 Villes et communautés durables (6,8 M€) pour la part des dépenses liées à l'habitat et l'ODD 7 Recours aux énergies renouvelables (5,2 M€).

Investissement

Ce pilier représente la majorité des investissements avec **69,0 M€**, soit 61,3 % du total.

L'axe **territoire bas carbone** s'élève à 32,0 M€ avec 17,2 M€ au titre de l'ODD 11 Villes et communautés durables pour les opérations de construction (ex : stade de la Meinau) et 8,6 M€ pour l'ODD 13 Lutte contre le changement climatique avec notamment la végétalisation des cours d'école et l'extension du patrimoine arboré.

L'axe **développement coopératif** affiche 19,6 M€ répartis à hauteur de 11,0 M€ pour l'ODD 9 Industrie, innovation, infrastructures au titre des dépenses informatiques et d'aménagement

et de 8,4 M€ pour l'ODD 8 Travail décent et croissance économique qui regroupe des projets de développement économique (Wacken, Manufacture, etc.).

L'axe **résilience urbaine verte** représente 17,4 M€ dont la majorité (12,6 M€) relève de l'ODD 11 Villes et communautés durables avec les opérations sur l'espace public (éclairage public, espaces verts, aménagement extérieurs).

Pilier Démocratie, territoire et Europe

Fonctionnement

Ce pilier bénéficie de **66,6 M€** en fonctionnement, soit 38,1 % des dépenses de fonctionnement correspondant à un ODD, et correspond à l'axe **droits universels**. L'ODD 18 *Culture* apparaît très largement comme le plus investi avec 44,9 M€ dédiés au soutien aux associations et institutions culturelles ainsi qu'au fonctionnement des structures municipales. Vient ensuite l'ODD 1 *Éradication de la pauvreté* (10,8 M€) correspondant aux politiques de lutte contre l'exclusion et à l'accompagnement social.

Investissement

Ce pilier représente **13,5 M€** soit 12,0 % du périmètre retenu. Ces sommes sont principalement ciblées vers l'ODD 16 *Justice et paix* (6,6 M€) qui comprend une partie des travaux du lieu d'Europe ainsi que des travaux patrimoniaux sur les bâtiments de la ville.

Pilier Transformation sociale

Fonctionnement

Ce pilier correspond à l'axe **résilience sociale** et représente **38,1 M€** de dépenses de fonctionnement, soit 21,8 % du budget de fonctionnement répondant à un ODD. L'ODD 4 Accès à une éducation de qualité apparaît comme le plus investi avec 24,3 M€ prenant en compte les actions en faveur des écoles et de la petite enfance et le soutien à la Haute école des arts du Rhin. Vient ensuite l'ODD 2 Lutte contre la faim (7,8 M€) qui comprend notamment les dépenses liées à la restauration scolaire.

Investissement

Ce pilier représente **30,1 M€** d'investissements, soit 16,8 % des dépenses d'investissement répondant à un ODD. L'ODD 4 Accès à une éducation de qualité y est très largement majoritaire avec 25,8 M€, correspondant notamment aux nouveaux groupes scolaires Meinau et Mentelin, à la nouvelle maison de la petite enfance rue des Glacières ainsi qu'aux interventions sur le patrimoine scolaire.

L'analyse des dépenses selon la méthode I4CE

I4CE (*Institute for Climate Economics*) est un *think tank* français spécialisé dans la finance verte. Elle a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités, en partenariat avec cinq collectivités (Eurométropole de Strasbourg, Ville et métropole européenne de Lille, Ville de Paris, Grand Lyon), l'Ademe, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'Association des Maires de France.

Cette méthode est désormais publique et accessible sur leur site dédié : <https://www.i4ce.org/download/evaluation-climat-des-budgets-collectivites-territoriales/>.

À quoi sert la méthode de l'évaluation climat du budget ?

Une évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées comme favorables, neutres ou défavorables pour le climat. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

La méthode I4CE vise à répondre à une seule question : est-ce que la dépense inscrite sur cette ligne va permettre de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre ? Et si oui, de façon significative, c'est-à-dire conforme à la Stratégie Nationale Bas Carbone.

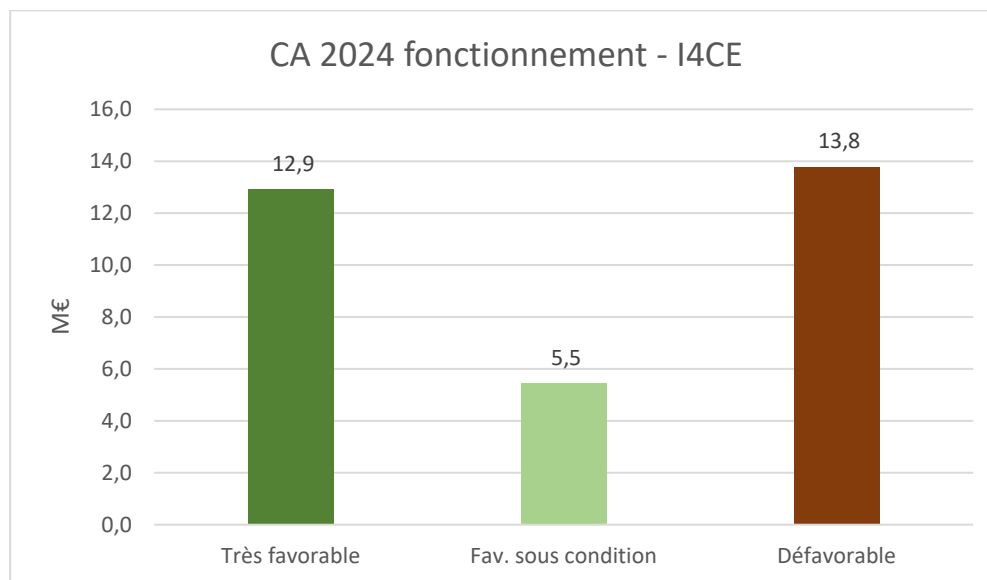
Dans la continuité du budget primitif 2024, l'analyse a été menée sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement

Le périmètre d'analyse correspond aux dépenses réelles de fonctionnement desquelles sont retraitées les dépenses relevant de la direction des ressources humaines et de la direction des finances, soit un montant final de **174,7 M€**.

- L'analyse fait ressortir un montant de dépenses considérées **neutres de 142,5 M€, soit 81,6 % du total**. Il s'agit des dépenses correspondant au fonctionnement des principales politiques publiques municipales (éducation, petite enfance, culture, événements, santé, solidarités, sports) et aux subventions versées.
S'il est légitime d'estimer que la neutralité en matière de climat n'existe jamais tout à fait, ces dépenses sont considérées comme « neutres » dans la mesure où elles n'ont pas un impact sur le climat suffisamment significatif pour pouvoir être classées en défavorables ou en favorables.
- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 12,9 M€, soit 7,4 % du total**. Cela correspond majoritairement aux dépenses d'électricité qui sont certifiées 100 % d'origine renouvelable et à la part électrique du chauffage urbain. Le reste concerne les réserves naturelles et l'écologie urbaine. Ces dépenses sont compatibles avec la neutralité carbone.
- Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 5,5 M€, soit 3,1 % du total**. Elles concernent principalement la réalisation et l'entretien des espaces verts, la végétalisation des cours d'école et le renouvellement de l'éclairage public. Bien que permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre à court terme, ces dépenses demeurent insuffisantes pour atteindre la neutralité carbone.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 13,8 M€, soit 7,9 % du total** retenu. Elles concernent principalement l'achat d'énergie fossile (carburant, gaz et part fossile du chauffage urbain) ainsi que les opérations de voirie (parkings, stationnement) et les transports divers (transferts des parlementaires par exemple). Ces dépenses favorisent

l'émission de gaz à effet de serre et vont à l'encontre de la stratégie nationale bas carbone (SNBC).



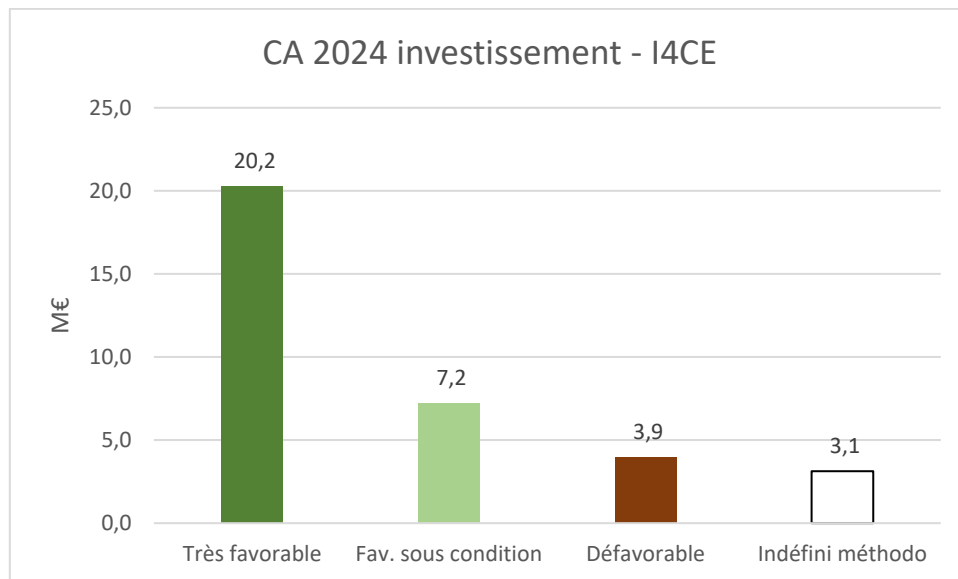
**hors dépenses neutres*

Section d'investissement

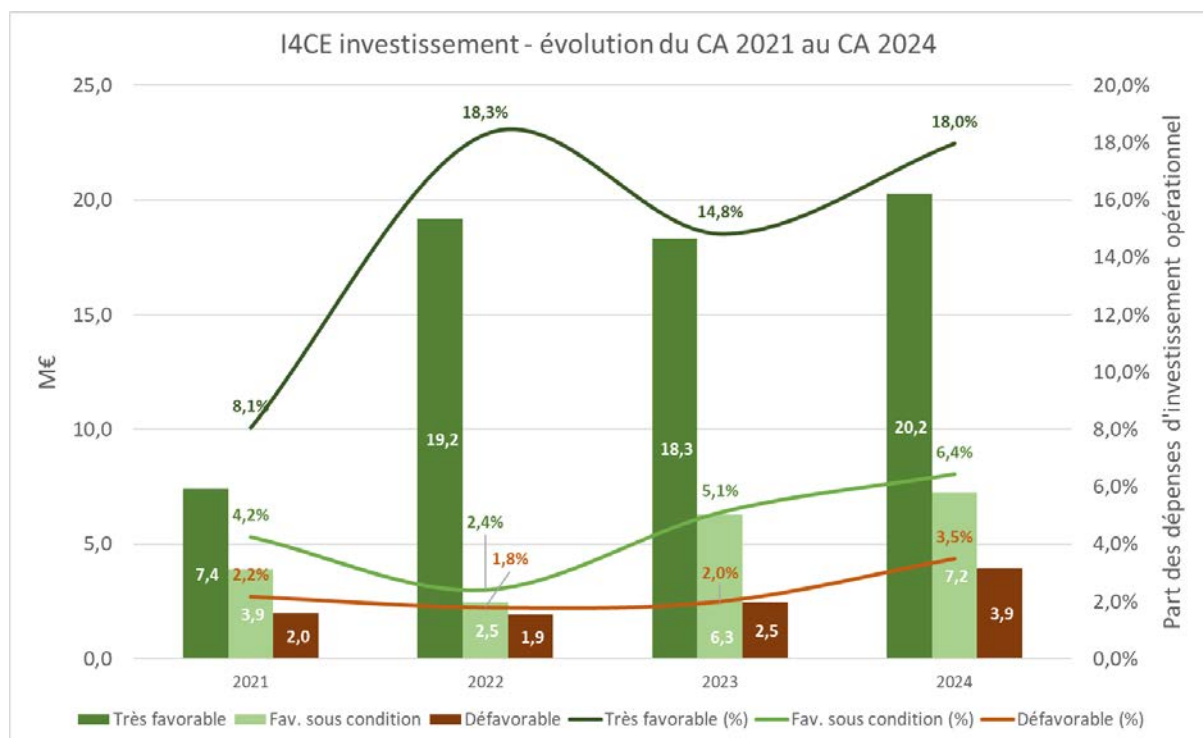
Le périmètre d'analyse correspond aux dépenses d'investissement opérationnel, soit un montant réalisé de **112,6 M€** en 2024.

- Les dépenses considérées comme **neutres s'élèvent à 78,0 M€, soit 69,3 % du total** des investissements. Il s'agit de la majorité des dépenses d'investissements de la ville. Elles concernent par exemple les dépenses liées aux acquisitions foncières ou immobilières, la construction ou l'amélioration fonctionnelle des bâtiments, les opérations sportives (terrains, gymnases, centres sportifs, matériel...) ou culturelles-patrimoniales. De manière similaire à la section de fonctionnement, ces investissements n'ont pas un impact parfaitement nul sur le climat mais celui-ci n'est pas suffisamment significatif. Il s'agit d'opérations qui ne contribuent ni activement au dérèglement climatique ni à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 20,2 M€, soit 18,0 % du total** des investissements. Elles concernent principalement la rénovation énergétique du patrimoine municipal, le renouvellement de l'éclairage public, le programme d'acquisition de véhicules propres et une partie de l'aménagement des espaces verts. Ces dépenses permettent de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre.
- Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 7,2 M€, soit 6,4 %** du total des investissements. Elles concernent principalement les opérations de végétalisation et de déminéralisation des cours d'école et d'espaces publics (projets Espex), l'acquisition de matériel informatique performant (en remplacement de matériel énergivore) ainsi que divers travaux liés aux espaces verts.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 3,9 M€, soit 3,5 % du total** des investissements. Elles concernent principalement certaines dépenses informatiques (plan numérique des écoles, reprographie...) et une partie des dépenses liées au champ de foire aux Deux-Rives. Ces dépenses sont incompatibles avec l'objectif de neutralité carbone car elles contribuent à émettre des gaz à effet de serre de manière significative.

- Les dépenses **indéfinies s'élèvent à 3,1 M€, soit 2,8 % du total** des investissements. Ces dépenses ont *a priori* un impact sur le climat mais qui n'est pas évaluable en l'absence d'un consensus scientifique. Il s'agit par exemple des dépenses d'infrastructures informatiques et des opérations globales de renouvellement urbain.



*hors dépenses neutres



Focus sur l'analyse des dépenses de travaux bâtimentaires

Les différents types de travaux sont répartis selon les catégories suivantes :

- Neuf
- RG - Restructuration globale (énergie, accessibilité, sécurité)
- RGX - Rénovation globale avec extension (RGX)
- RE - Rénovation énergétique
- RP - Rénovation patrimoniale

- RGP - Rénovation patrimoniale partielle incluant de la rénovation énergétique (étanchéité / couverture)
- Autres : rénovation multiples, mises aux normes

En lien avec la direction de l'architecture et du patrimoine, une évaluation I4CE de chaque type de travaux a pu être réalisée. Il a été décidé d'attribuer à chacun un pourcentage de dépenses considérées comme « neutres » et « très favorables » :

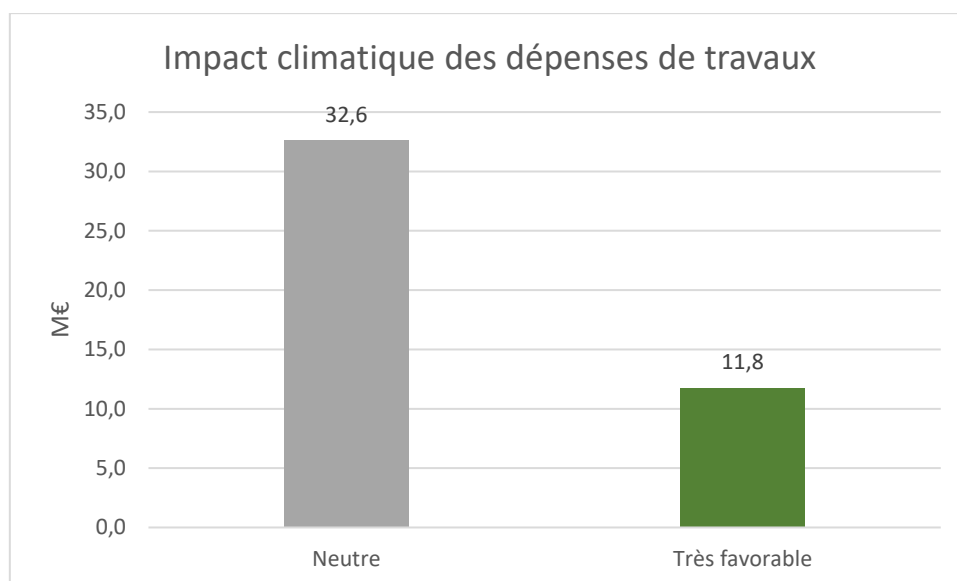
Type de travaux	Neutre	Très favorable
Neuf	80 - 90%	10 - 20%
RG	50 - 70%	30 - 50%
RGX	70 - 100%	0 - 30%
RE	10 - 30%	70 - 90%
RP	50%	50%
RGP	50%	50%
Autres	80 - 90%	10 - 20%

Cette cotation comporte des plages car indépendamment du type de travaux, une analyse au cas par cas vient préciser l'impact climatique de la dépense considérée.

L'ensemble des dépenses par type de travaux est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Type de travaux	Neutre		Très favorable		Total	
RG	10,5 M€	45,9%	4,6 M€	42,3%	15,1 M€	44,7%
Neuf	12,3 M€	29,7%	1,4 M€	7,1%	13,6 M€	22,4%
Autres	5,4 M€	11,4%	1,3 M€	4,7%	6,7 M€	9,2%
RE	0,5 M€	3,3%	4,2 M€	37,8%	4,7 M€	14,5%
RGX	4,1 M€	7,8%	0,3 M€	4,1%	4,3 M€	6,6%
RGP	0,0 M€	1,0%	0,0 M€	2,0%	0,0 M€	1,3%
RP	0,0 M€	1,0%	0,0 M€	2,0%	0,0 M€	0,2%
Total	32,6 M€	100%	11,8 M€	100%	44,4 M€	100%

Au global, les dépenses de travaux représentent **32,6 M€ (73 %) de dépenses considérées comme neutres** et **11,8 M€ (27 %) de dépenses très favorables**.



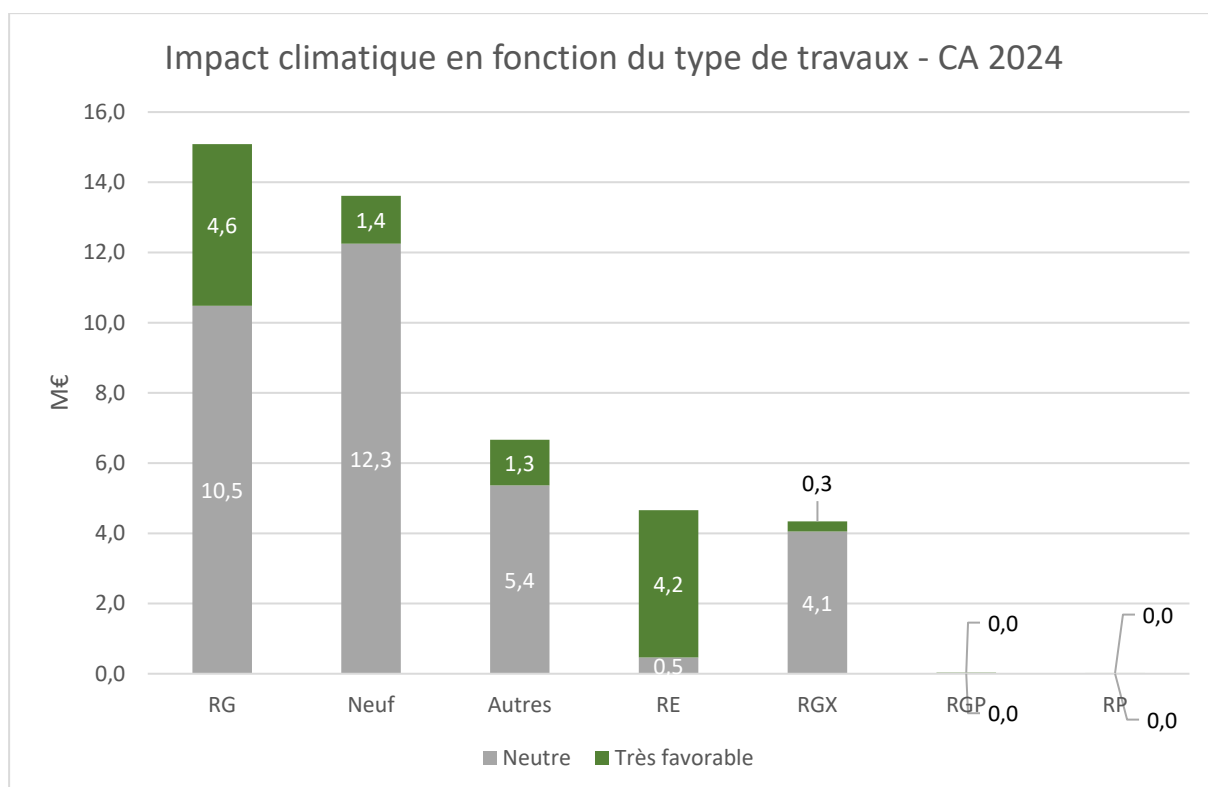
Des restructurations globales ont été réalisées à hauteur de **15,1 M€** (44,7 %) avec une **part modérée de dépenses très favorables** (4,6 M€) qui correspond aux émissions non émises par le choix de rénover plutôt que de construire un nouveau bâtiment. Il s'agit entre autres des travaux de la Manufacture ou encore de l'agrandissement de la jauge de la Laiterie.

La construction de bâtiments neufs représente **13,6 M€** (22,4 %) avec une **faible part de dépenses très favorables** (1,4 M€). Celle-ci correspond aux standards élevés d'isolation des nouveaux bâtiments qui permettent des économies d'énergie. C'est le cas par exemple des nouveaux groupes scolaires Mentelin ou Meinau.

Les dépenses classées en autres s'établissent à **6,7 M€** (9,2 %) avec une **faible part de dépenses très favorables** (1,3 M€). Cette catégorie regroupe des mises aux normes, des travaux patrimoniaux et des rénovations diverses (hors rénovation énergétique). Ces dépenses sont considérées comme globalement neutres sur le climat.

Les travaux de rénovation énergétique s'élèvent à **4,7 M€** (14,5 %) avec une **part importante de dépenses très favorables** (4,2 M€). Par nature, ce type de travaux vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments même s'il nécessite des ressources, ce qui explique qu'une petite partie soit classée en neutre. Des travaux de rénovation énergétique ont été réalisés sur l'ensemble du patrimoine municipal avec par exemple les groupes scolaires Schwilgué et Adler ainsi que la Cité de la musique et de la danse.

Les rénovations avec extension représentent **4,3 M€** (6,6 %) avec une **faible part de dépenses très favorables** (0,3 M€). Dans les faits, les extensions sont traitées de la même manière que les constructions neuves car elles contribuent dans le même ordre d'idée aux émissions de gaz à effet de serre. Ce type de travaux concerne notamment la rénovation du stade de la Meinau à laquelle la Ville participe.



Focus sur les programmes d'acquisition de véhicules

La catégorisation I4CE des dépenses liées à l'acquisition de véhicules est synthétisée dans l'infographie suivante :

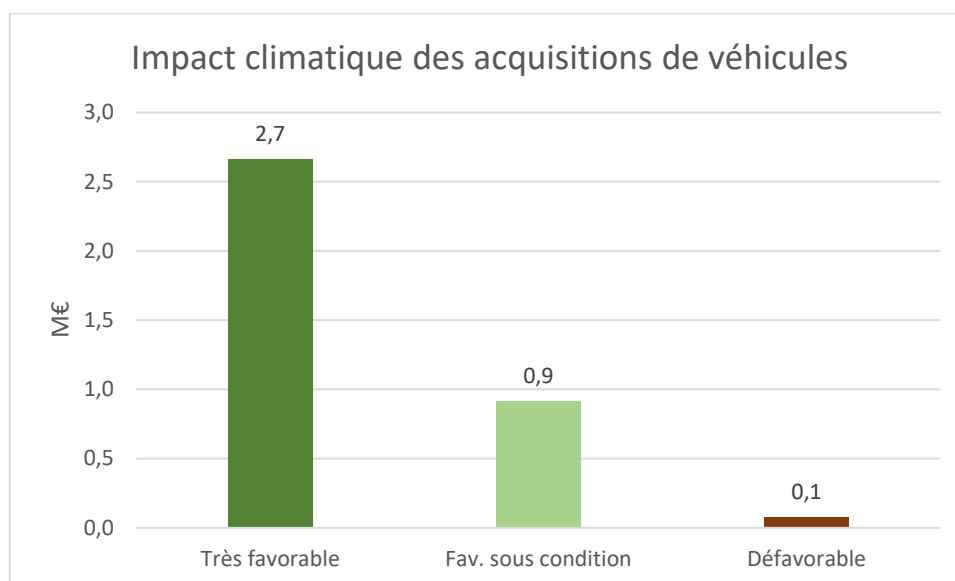
ACHAT DE VÉHICULES

	TRÈS FAVORABLE	PLUTÔT FAVORABLE	DÉFAVORABLE
	Moins de 50 gCO ₂ /km		Plus de 50 gCO ₂ /km
	Électrique	Gaz ou hybride	Diesel ou essence
 	Électrique ou actif		Fossiles
	Électrique ou moins de 50 gCO ₂ /p.km	Gaz ou hybride	Diesel ou essence

@I4CE_

En 2024, les acquisitions de véhicules se sont inscrites à hauteur de **3,6 M€**. La répartition prévisionnelle des types de véhicules achetés est la suivante :

- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 2,7 M€ (73%)** et sont consacrées à l'achat de voitures électriques ou faiblement émettrices, de camions et scooters électriques et de vélos à assistance électrique.
- Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 0,9 M€ (25%)** et concernent l'acquisition de camions roulant au gaz.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 0,1 M€ (2%)** et concernent l'achat de voitures thermiques.



L'analyse du CA au prisme du genre

La ville de Strasbourg est depuis 2022 l'une des bénéficiaires du projet européen *GenderFlagship* visant à « promouvoir l'approche intégrée de l'égalité dans les politiques et à développer la budgétisation sensible au genre ». Dit autrement, la ville expérimente pendant la durée du projet différentes manières de (mieux) prendre en compte l'égalité de genre dans ses actions de court et de long terme.

Le projet européen **#GenderFlagship** en quelques chiffres :

- 30 mois (fin en avril 2025)
- 310 jours d'expertise financés par la commission européenne, via **Expertise France**
- 7 bénéficiaires (3 Lander allemands, Irlande, Grèce, Roumanie, Portugal, Italie, ville de Strasbourg)
- 10 chantiers ouverts pour la ville de Strasbourg
- 13 directions engagées

Le CA 2024 vu avec les lunettes de l'égalité

La première étape de la démarche consiste à « trier » les dépenses, c'est ce que qu'on appelle la **catégorisation**. Ainsi, les dépenses sont classées selon 3 catégories :

- 0 = neutre, non sensible au genre ;
- 1 = susceptible d'être sensible au genre ;
- 2 = politique favorisant l'égalité de genre.

Pour aller plus loin, le travail de catégorisation est complété par un travail de « classification » des dépenses non neutres du point de vue du genre (catégories 1 et 2 exclusivement).

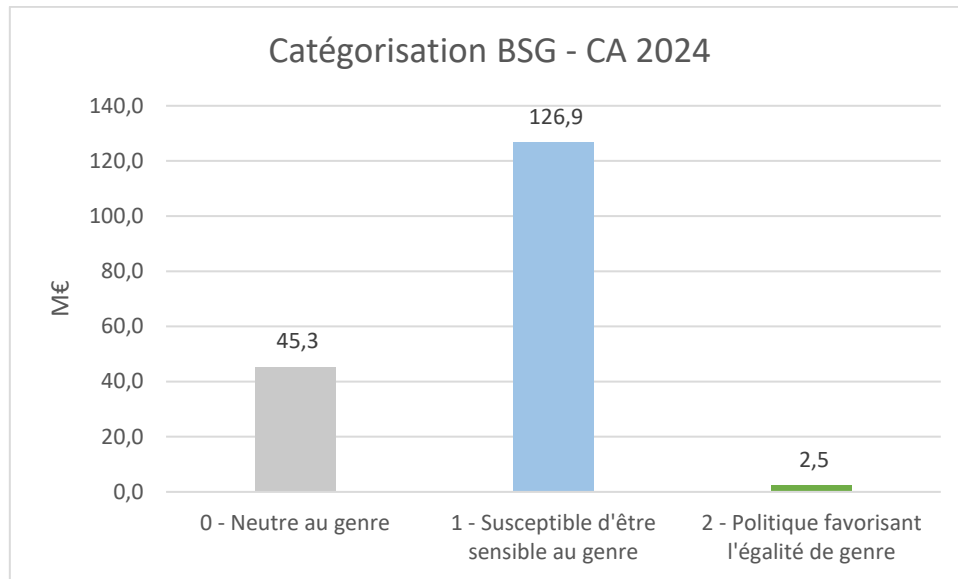
Ce travail permet de préciser les impacts genre des dépenses et notamment leur dimension transformative. Ainsi, si certaines dépenses ont un impact sur la mixité des bénéficiaires (publics, usagers et usagères), d'autres ont plutôt un impact sur l'accès à l'espace public ou encore sur la lutte contre les stéréotypes et le sexisme.

L'ensemble des classificateurs sont les suivants :

1 - Susceptible d'être sensible au genre	2 - Politique favorisant l'égalité de genre
Égal accès à l'espace public	Amélioration des conditions de vie
Mixité des bénéficiaires	Transformation durable des rapports de genre
Égal accès aux responsabilités	Pouvoir d'agir
Réduction des violences et lutte contre les stéréotypes	
Égalité professionnelle	

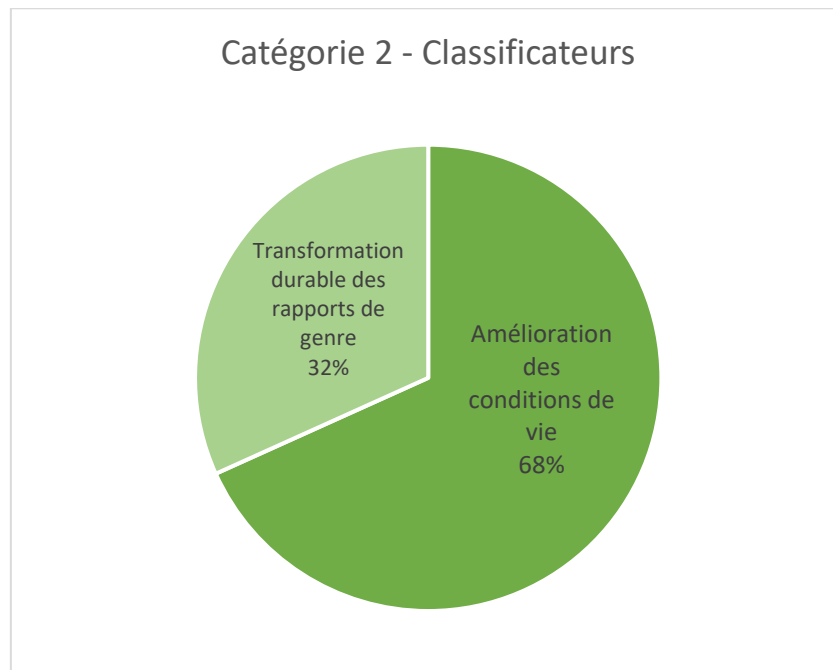
Section de fonctionnement

Le périmètre des dépenses de fonctionnement est identique à celui retenu pour l'analyse climat du budget, à savoir les dépenses réelles hors finances et ressources humaines, soit un montant de **174,7 M€**.



Les dépenses **favorisant l'égalité de genre (2)** s'élèvent à **2,5 M€, soit 1,4 % du total**. Cela correspond tout d'abord aux subventions versées aux associations féministes et au dispositif de l'«ordonnance verte » permettant aux femmes enceintes de bénéficier gratuitement de fruits et légumes biologiques. Ces dépenses se retrouvent sous le classificateur **Amélioration des conditions de vie**.

Vient ensuite le classificateur **Transformation durable des rapports de genre** qui comporte les crédits de la mission droits des femmes et égalité de genre, une partie de la végétalisation des cours d'école (au titre de la réflexion sur l'appropriation différenciée de l'espace entre les garçons et les filles) et la lutte contre la précarité menstruelle.



Les dépenses considérées comme **neutres** (0) s'élèvent à **45,3 M€, soit 25,9 % du total**. Il s'agit des dépenses qui n'ont *a priori* pas d'impact sur le genre telles que l'énergie, les assurances et les taxes, ou encore l'entretien des bâtiments.

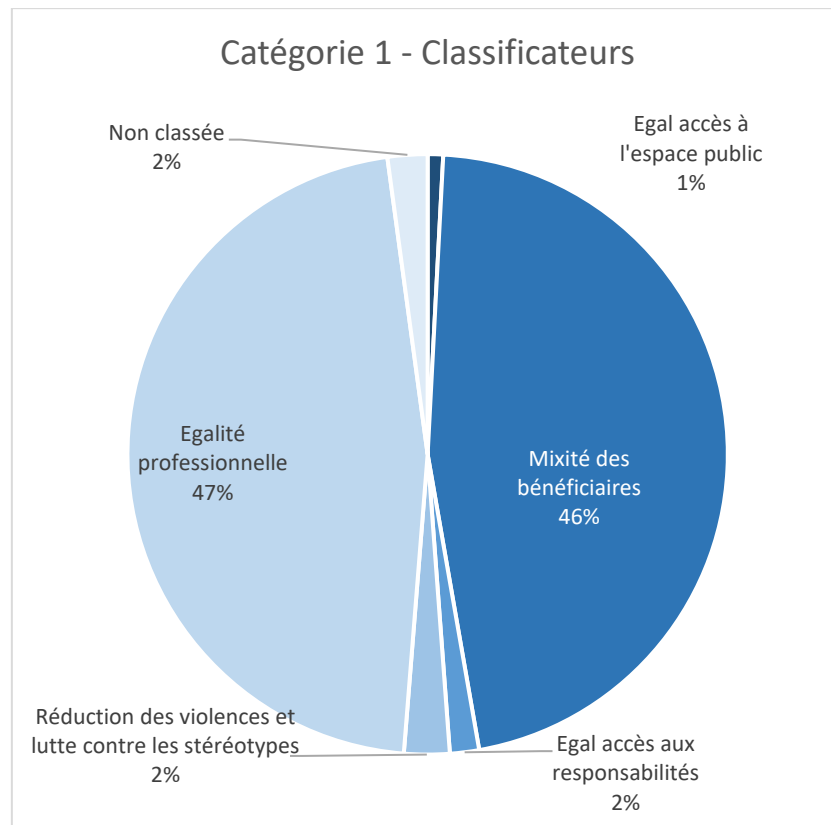
Enfin, et surtout, les dépenses qui ne sont ni neutres, ni favorables à l'égalité sont **susceptibles d'avoir un impact sur le genre** (1) et représentent **126,9 M€, soit 72,6 % du total**. À ce stade, la nature de cet impact n'est pas connue, il peut tout aussi bien être négatif, positif ou neutre. Il s'agira donc de mener une analyse approfondie pour étudier quelles sont les retombées concrètes de ces utilisations d'argent public : quels types de familles accèdent au service de restauration scolaire, quelles entreprises et donc profils de salarié-es assurent les prestations de maintenance, quels clubs et disciplines bénéficient du soutien financier de la Ville, etc.

L'enjeu d'**égalité professionnelle** prend une part très importante (47 %) parce que la Ville fait appel à des entreprises ou associations pour assurer une partie des services (accueil des 0-4 ans, accueil périscolaire, maintenance de certains bâtiments, sécurité des bâtiments, etc.) et il y a donc un enjeu important ici à ce que les entreprises qui travaillent pour elle puissent avoir des démarches vertueuses en matière d'égalité professionnelle.

Par ailleurs, un certain nombre de services publics pris en charge par la collectivité permettent également aux femmes et aux hommes (mais notamment aux femmes) d'avoir un meilleur accès au marché du travail. Ainsi, le service de restauration scolaire a un impact sur l'égalité professionnelle dans la mesure où si ce service n'était pas rendu, cela pourrait avoir des conséquences sur l'accès à l'emploi des femmes du fait d'un partage inégalitaire entre les parents des tâches domestiques et de soin ou encore du fait de la composition des familles monoparentales qui ont à leur tête une femme dans 85 % des cas.

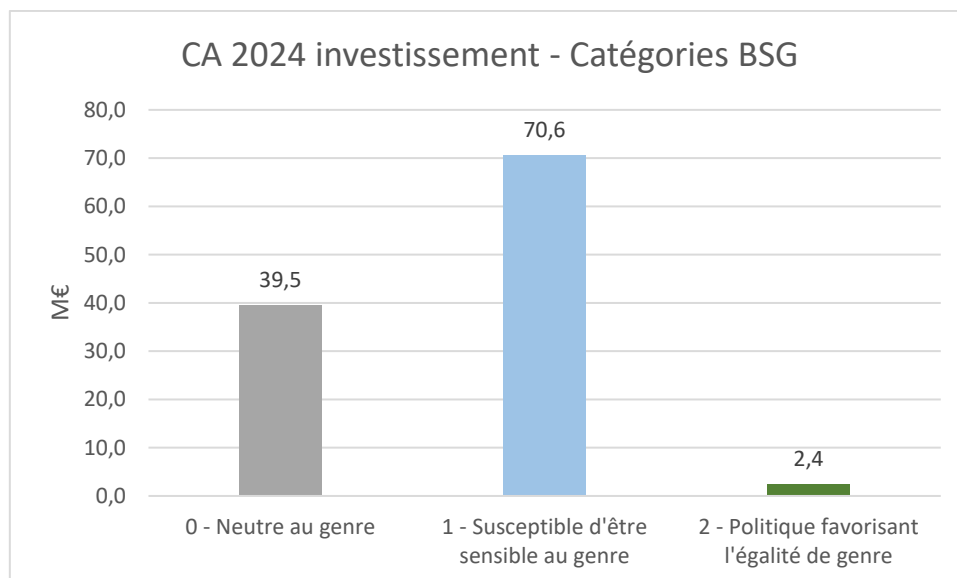
Le deuxième levier de transformation des dépenses de la ville de Strasbourg porte sur la **mixité des bénéficiaires** (46 %). Il s'agit ici de considérer que même si les services publics sont accessibles à toutes et tous, en réalité, on peut observer des disparités dans l'accès réel à ces services. On constate par exemple que les médiathèques ou l'offre de spectacles financée par la Ville sont plus utilisées par les femmes alors que les équipements sportifs sont plus utilisés par les hommes. Il est donc intéressant de rendre visibles ces écarts, en comprendre l'origine et les réduire si des freins et sources d'empêchements sont constatés, afin de garantir un accès égalitaire réel aux services.

Les autres classificateurs représentent 5 % des dépenses. On peut noter la **lutte contre les stéréotypes** avec les crédits dédiés à la communication ou l'accueil de la petite enfance qui peuvent avoir un impact important sur la diffusion de stéréotypes de genre, socle du sexisme ordinaire.



Section d'investissement

Le périmètre est celui des dépenses opérationnelles, soit **112,6 M€**.



Les investissements **favorisant l'égalité (2)** s'élèvent à **2,4 M€ (2,2 %)**. Il s'agit des projets de végétalisation des cours d'école qui consistent notamment à repenser les espaces et ainsi à sortir du schéma "standard" du grand terrain de foot central au profit de plusieurs espaces, dans lesquels les enfants peuvent plus facilement se retrouver en mixité. Ces dépenses se retrouvent dans le classificateur « Transformation durable des rapports de genre ».

Les dépenses **neutres** (0) s'établissent à **39,5 M€ (35,1 %)**. Cela recouvre les dépenses d'équipements informatiques, d'acquisition de véhicules et de travaux.

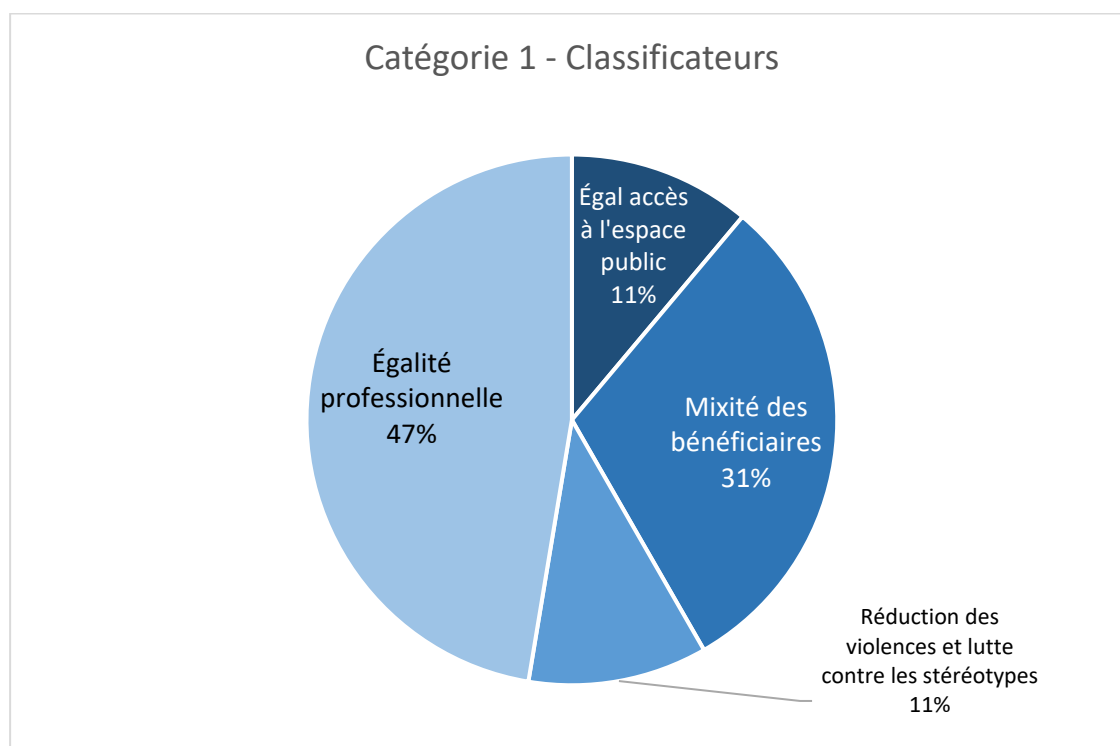
Les dépenses d'investissement **susceptibles d'être sensibles au genre** (1) représentent **70,6 M€ (62,7 %)**. Ces opérations nécessitent un travail d'approfondissement de leur impact sur le genre.

Le classificateur concernant l'**égalité professionnelle** apparaît là encore comme le plus investi (47 %). Cela correspond aux marchés de travaux et d'études passés par la collectivité. Il s'agit de mettre en évidence l'impact que peuvent avoir les entreprises partenaires de la collectivité en matière d'égalité professionnelle.

Comme en fonctionnement, l'enjeu sur la **mixité des bénéficiaires** revient fortement (31 %) et concerne les projets à destination du public (extension de la Laiterie, gymnases, maisons de la petite enfance, etc.). En effet, à partir du moment où la ville décide d'investir dans ses services publics, la question d'une utilisation équitable entre les femmes et les hommes de ces lieux se pose. Il s'agit également d'identifier et de prévenir les situations où un équipement risquerait de devenir l'apanage d'un seul genre.

La section d'investissement met en évidence un enjeu important d'**égal accès à l'espace public** (11 %). Ce classificateur permet de rappeler que l'aménagement de la ville, des places, des voies de circulation, des jardins doivent être pensés au prisme du genre pour tenir compte des freins existants. On sait par exemple que les femmes, plus que les hommes, sont souvent accompagnées par de jeunes enfants ou des personnes âgées dans l'espace public. Ces éléments doivent être pris en compte pour concevoir des espaces accueillants pour toutes et tous et pour tous les usages. À titre d'exemples, les opérations concernées sont l'aménagement de la porte des Romains, le Wacken Europe, les aménagements des abords de la Manufacture.

La **réduction des violences et la lutte contre les stéréotypes** (11 %) renvoient principalement aux projets d'extension et de renouvellement de l'éclairage public. Ainsi, des études montrent que le sentiment d'insécurité n'est pas le même pour les femmes et les hommes dans l'espace public, surtout la nuit.



IV.LA DETTE

2. La dette propre

L'encours de la dette

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la ville de Strasbourg s'élevait à 377 M€ contre 332 M€ à la clôture de l'exercice 2023.

L'augmentation de la dette au cours de l'exercice 2024 résulte de la différence entre les mouvements suivants :

En dépense :

- les amortissements contractuels en capital de l'exercice 2024, à hauteur de **30 M€**, versés aux établissements prêteurs.

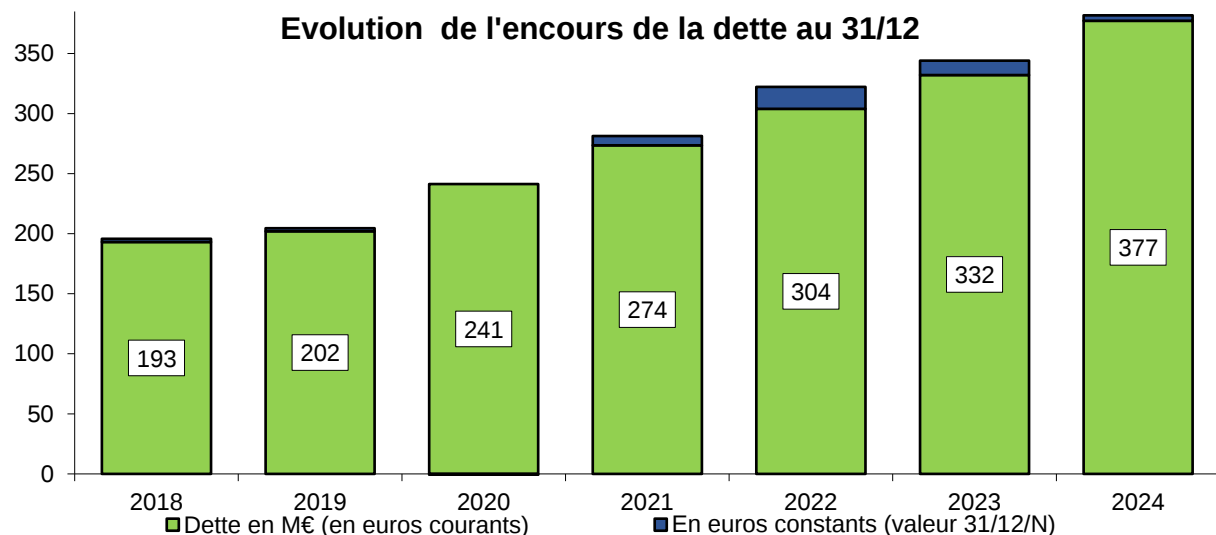
En recettes :

- la réalisation de **75 M€** d'emprunts nouveaux à long terme. Ces emprunts ont été contractés dans les conditions suivantes :

- o **15 M€** souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 12 mois + marge de 0,50 %, soit un taux de 4,16 % pour la 1^{ère} échéance pour une durée de 20 ans,
- o **20 M€** souscrits auprès de la Banque Postale au taux d'intérêt fixe égal à 3,34 % pour une durée de 20 ans,
- o **20 M€** souscrits auprès de la Banque Européenne d'Investissement (sur 120 M€ contractualisés avec un 1^{er} versement de 36 M€ en 2023) au taux d'intérêt fixe égal à 3,023 %, pour une durée de 20 ans.

La dette par habitant est passée de 1129 €/h au 31 décembre 2023 à 1 281 €/h au 31 décembre 2024.

N.B. : à titre de comparaison, au 1er janvier 2024 (données CA 2024 des grandes villes non encore connues) la moyenne des 24 plus grandes villes françaises était de 1 151 €/h.



Le service de la dette

En terme de charge de la dette, les annuités en 2024 se sont élevées à **40,2 M€**, dont **9,4 M€** d'intérêts réglés à

l'échéance et **0,9 M€** d'intérêts courus non échus (ICNE).

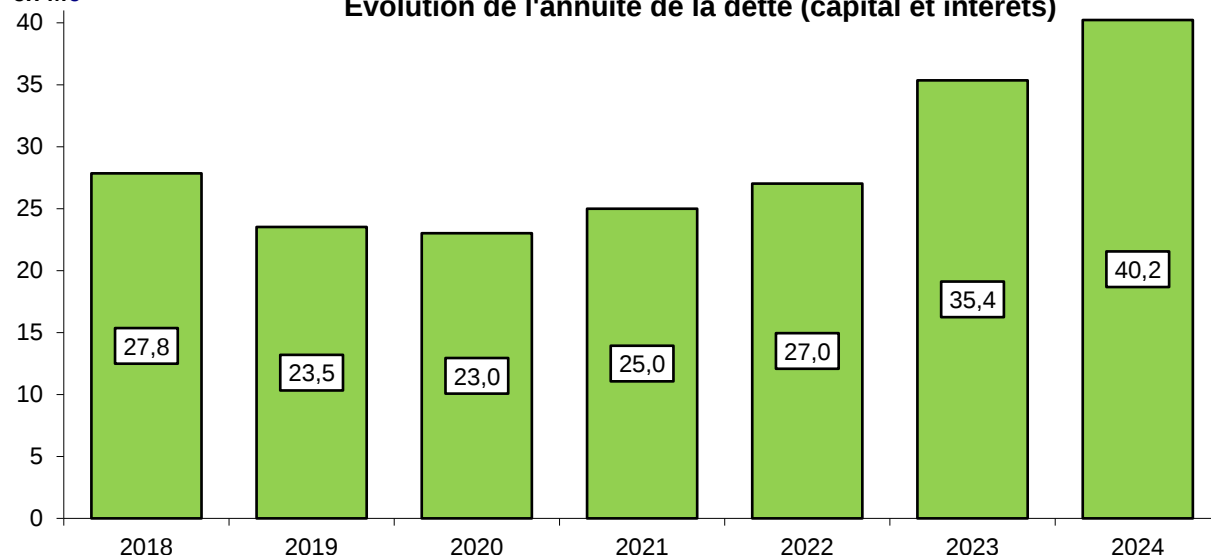
La charge ramenée à l'habitant strasbourgeois s'établit ainsi à 136,5 €/hab.

Ainsi qu'il apparaît dans l'annexe consacrée aux ratios, la charge totale de la dette, y compris la comptabilisation des

ICNE imposée par la M 57, représente 8,64 % des recettes réelles de fonctionnement contre 7,40 % au compte administratif 2023.

en M€

Evolution de l'annuité de la dette (capital et intérêts)



La gestion de la dette et de la trésorerie

Les types de prêts

Suite à la crise de 2008 et notamment au constat que des collectivités se sont retrouvées exposées à des risques élevés aux variations de taux ou de devises, il a été mis en place la Charte Gissler ou « Charte de bonne conduite ».

Les établissements bancaires signataires de la Charte se sont engagés à ne plus fournir aux collectivités des produits les exposant à des risques de taux élevés et à communiquer les risques sur les produits proposés.

Les collectivités se sont engagées à communiquer davantage sur leur politique d'emprunts et de gestion de dette. Par ailleurs, les collectivités sont désormais tenues de détailler leurs encours de dette selon la classification de risques suivante :

	Indices sous-jacents
1	Indices zone euro.
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.
3	Ecart d'indice zone euro.
4	Indices zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice zone euro.
5	Ecart d'indices hors zone euro.
6	Autres indices.

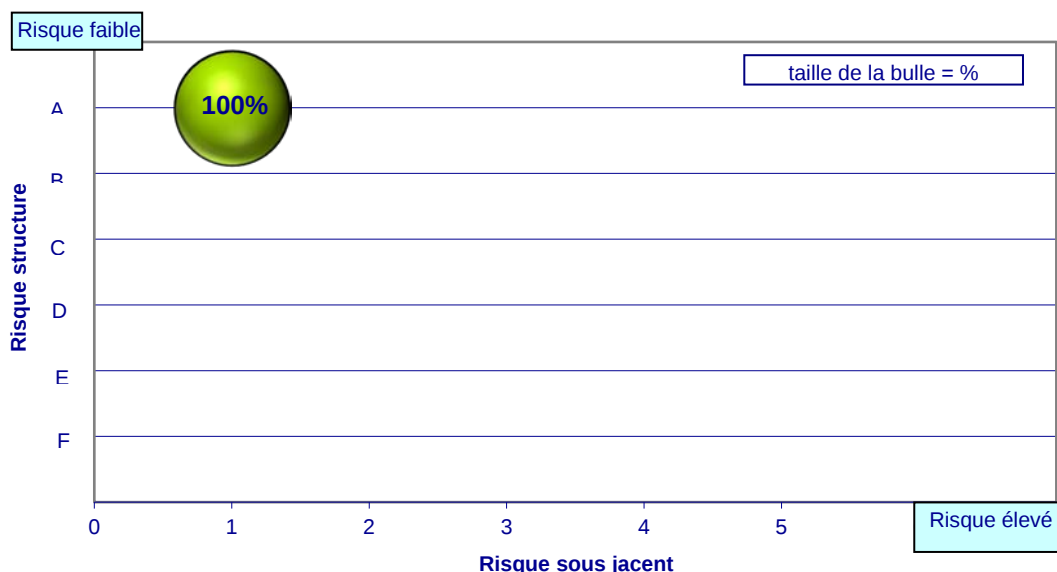
	Structures
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
C	Option d'échange (swaption).
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.
E	Multiplicateur jusqu'à 5.
F	Autres types de structures.

Cette classification distingue 2 risques :

- un risque sur les indices c'est-à-dire la référence sur laquelle est adossé l'emprunt. Les prêts sont classés selon un degré de risque allant de 1 à 6 où 1 représente le risque le plus faible,
- un risque sur la structure c'est-à-dire la construction du prêt. Les prêts sont aussi classés selon le degré de risque allant de A à F où A représente le risque le plus faible.

Pour ce qui concerne la dette de la Ville, le portefeuille est constitué à **44 % de taux fixes et à 56 % de taux indexés**.

La classification pour la ville de Strasbourg est la suivante au 31 décembre 2024 :



La ville de Strasbourg dispose de 45 contrats, soit désormais **100 %** de son encours, classés en risque A1 : dans cette catégorie figurent tous les prêts indexés et fixes.

La ville de Strasbourg n'a dans son portefeuille aucun emprunt dit "toxique". Elle bénéficie **d'un taux moyen de 3,10 %**

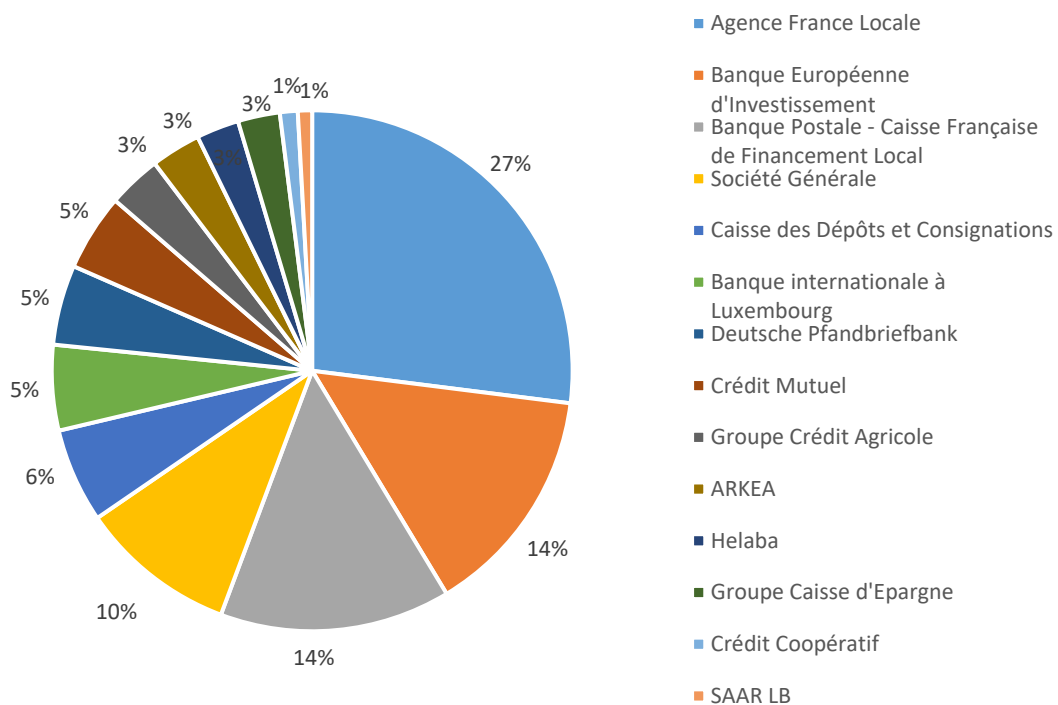
au 31/12/2024 contre 2,51 % au 31/12/2023, sachant que 66 % de son encours a un taux inférieur à 3,50 % et que 44 % de son encours a un taux supérieur ou égal à 3,50 %. En comparaison, le taux moyen au 31/12/2024 qui ressort de l'Observatoire de Finance Active pour le panel des collectivités (1 163 collectivités) est de 2,50 %.

Les conditions de chacun des prêts souscrits sont détaillées dans le tableau suivant :

N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Valorisation Market to market au 31/12/2024	Capital	Encours au 31/12/2024	Intérêt	Amortissement	Annuité
103	2010	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 1M	0,55	3,527	M	A1	-929,77	10 000 000,00	666 667,00	35 684,31	666 666,00	702 350,31
104	2010	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 12M	0,30	3,978	A	A1	-4 241,30	10 000 000,00	666 667,00	57 816,87	666 666,00	724 482,87
31067	2010	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 3M	0,39	3,105	T	A1	-487,58	10 000 000,00	333 333,18	31 659,87	666 666,68	698 326,55
37069	2010	SFIL CFFL (ex DEXIA)	15	EURIBOR 1M	0,43	3,452	M	A1	0,00	10 000 000,00	666 666,62	35 139,58	666 666,67	701 806,25
TOTAL : Emprunts multi-index									-5 658,65	40 000 000,00	2 333 333,80	160 300,63	2 666 665,35	2 826 965,98
105	2013	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	1,55	4,769	T	A1	-79 103,40	10 000 000,00	2 666 666,67	169 787,47	666 666,66	836 454,13
106	2021	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,27	3,209	T	A1	-185 074,56	10 000 000,00	8 500 000,00	373 756,50	500 000,00	873 756,50
401	2020	ARKEA	15	EURIBOR 12M	0,50	2,961	A	A1	-99 691,23	5 000 000,00	3 666 666,68	182 308,67	333 333,33	515 642,00
512	2019	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,41	3,262	T	A1	-212 299,33	16 000 000,00	10 666 666,60	17 283,34	1 066 666,68	1 083 950,02
516	2022	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,45	3,302	T	A1	-689 900,25	10 000 000,00	18 500 000,00	819 219,03	1 000 000,00	1 819 219,03
517	2024	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,50	4,160	T	A1	-628 253,43	15 000 000,00	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00
700	2013	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	EURIBOR 3M	1,57	4,509	T	A1	-84 893,67	10 000 000,00	2 666 666,53	168 753,47	666 666,68	835 420,15
701	2014	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	EURIBOR 3M	1,30	4,626	T	A1	-90 491,04	10 000 000,00	3 166 666,53	188 237,29	666 666,68	854 903,97
702	2015	SFIL CFFL (Banque Postale)	20	EURIBOR 3M	0,88	4,206	T	A1	-597 945,10	20 000 000,00	12 250 000,00	621 023,63	1 000 000,00	1 621 023,63
704	2022	Banque Postale	20	EURIBOR 3M	0,48	3,419	T	A1	-696 777,01	20 000 000,00	18 000 000,00	811 468,61	1 000 000,00	1 811 468,61
705	2023	Banque Postale	20	EURIBOR 12M	0,51	4,304	A	A1	-420 076,96	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
800	2014	SAAR LB	15	EURIBOR 6M	1,00	4,634	S	A1	-76 196,89	10 000 000,00	3 333 333,39	191 235,76	666 666,67	857 902,43
40003	2013	Crédit Coopératif	15	EURIBOR 3M	1,30	4,626	T	A1	-35 624,54	5 000 000,00	1 416 666,69	83 974,38	333 333,34	417 307,72
46005	2020	Société Générale	15	EURIBOR 12M	0,55	4,142	A	A1	-366 783,68	15 000 000,00	11 000 000,00	575 108,00	1 000 000,00	1 575 108,00
46006	2020	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,30	3,177	T	A1	-196 625,87	10 000 000,00	8 500 000,00	365 735,06	500 000,00	865 735,06
46007	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,28	2,963	T	A1	-375 020,97	20 000 000,00	17 250 000,00	725 491,08	1 000 000,00	1 725 491,08
33198	2014	Caisse des Dépôts	17	LIVRET A	0,60	3,60	A	A1	-250 254,06	26 000 000,00	13 866 666,69	405 600,00	1 733 333,33	2 138 933,33
900	2014	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	0,84	3,523	T	A1	-71 455,32	10 000 000,00	3 333 333,59	175 213,47	666 666,64	841 880,11
902	2015	Pfandbriefbank	20	EURIBOR 3M	0,79	3,521	T	A1	-410 024,04	18 000 000,00	9 900 000,00	481 873,26	900 000,00	1 381 873,26
10200	2023	Bque Européenne d'Investissement	20	EURIBOR 3M	0,329	3,333	T	A1	-950 780,81	36 000 000,00	34 200 000,00	1 494 311,71	1 800 000,00	3 294 311,71
TOTAL : Emprunts à taux indexés									-6 517 272,16	286 000 000,00	207 883 333,37	7 850 380,73	15 500 000,01	23 350 380,74
TOTAL : Emprunts indexés									-6 522 930,81	326 000 000,00	210 216 667,17	8 010 681,36	18 166 665,36	26 177 346,72
402	2021	ARKEA	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	547 408,64	7 000 000,00	5 599 999,96	27 690,83	466 666,68	494 357,51
403	2021	ARKEA	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	243 218,17	3 000 000,00	2 400 000,00	9 847,50	200 000,00	209 847,50
511	2019	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,44	T	A1	565 330,23	10 000 000,00	6 666 666,60	31 686,12	666 666,68	698 352,80
513	2020	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,70	A	A1	588 195,67	10 000 000,00	7 333 333,32	56 933,33	666 666,67	723 600,00
514	2020	Agence France Locale	20	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	1 063 204,74	10 000 000,00	8 000 000,00	39 719,90	500 000,00	539 719,90
515	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,58	T	A1	1 439 546,39	20 000 000,00	15 666 666,71	97 295,00	1 333 333,32	1 430 628,32
518	2024	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	3,34	T	A1	-1 751 486,88	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00	0,00	0,00
600	2013	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	2,825	A	A1	-36 137,44	10 000 000,00	2 666 666,63	95 742,89	666 666,67	762 409,56
601	2014	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	2,438	A	A1	-16 809,56	10 000 000,00	3 333 333,30	99 145,33	666 666,67	765 812,00
602	2015	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	1,489	A	A1	94 714,56	10 000 000,00	3 999 999,97	70 451,76	666 666,67	737 118,43
703	2020	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	TAUX FIXE	0,00	0,70	S	A1	586 090,18	10 000 000,00	7 333 333,36	55 747,23	666 666,66	722 413,89
31066	2009	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	4,29	A	A1	0,00	20 000 000,00	0,00	57 200,00	1 333 333,38	1 390 533,38
31068	2013	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	3,20	T	A1	-86 118,10	15 000 000,00	4 000 000,00	148 000,00	1 000 000,00	1 148 000,00
31069	2015	Caisse d'Epargne d'Alsace	20	TAUX FIXE	0,00	1,79	A	A1	122 092,65	10 000 000,00	5 500 000,00	104 043,76	500 000,00	604 043,76
901	2015	Pfandbriefbank	20	TAUX FIXE	0,00	1,82	T	A1	115 999,94	10 000 000,00	5 500 000,00	107 550,63	500 000,00	607 550,63
33200	2016	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	432 312,11	5 333 733,00	3 466 926,45	0,00	266 686,65	266 686,65
33201	2017	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	646 901,92	7 369 595,00	4 790 236,75	0,00	368 479,75	368 479,75
40004	2019	Crédit Coopératif	15	TAUX FIXE	0,00	0,35	T	A1	239 234,23	4 000 000,00	2 755 970,39	10 222,82	263 621,70	273 844,52
41020	2022	Crédit Mutuel	20	TAUX FIXE	0,00	2,20	T	A1	163 537,61	20 000 000,00	18 000 000,00	409 750,00	1 000 000,00	1 409 750,00
1000	2024	Bque Internationale à Luxembourg	20	TAUX FIXE	0,00	3,035	T	A1	-1 216 044,03	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00	0,00	0,00
10201	2024	Bque Européenne d'Investissement	20	TAUX FIXE	0,00	3,023	T	A1	0,00	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL : Emprunts à taux fixe									3 741 191,04	251 703 328,00	167 013 133,44	1 421 027,10	11 732 121,50	13 153 148,60
TOTAL GENERAL									-2 781 739,77	577 703 328,00	377 229 800,61	9 431 708,46	29 898 786,86	39 330 495,32

Répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	Encours au 31/12/2024	%	Nbre de contrats
Agence France Locale	101 833 333,23	27,00%	8
Banque Européenne d'Investissement	54 200 000,00	14,37%	2
Banque Postale - Caisse Française de Financement Local	54 083 333,04	14,34%	7
Société Générale	36 750 000,00	9,74%	3
Caisse des Dépôts et Consignations	22 123 829,89	5,86%	3
Banque internationale à Luxembourg	20 000 000,00	5,30%	1
Deutsche Pfandbriefbank	18 733 333,59	4,97%	3
Crédit Mutuel	18 000 000,00	4,77%	1
Groupe Crédit Agricole	12 500 000,67	3,31%	4
ARKEA	11 666 666,64	3,09%	3
Helaba	9 999 999,90	2,65%	3
Groupe Caisse d'Épargne	9 833 333,18	2,61%	4
Crédit Coopératif	4 172 637,08	1,11%	2
SAAR LB	3 333 333,39	0,88%	1
TOTAL	377 229 800,61		45



La gestion de la dette de la ville de Strasbourg repose sur deux principes :

- la diversification, en recourant à une dizaine d'établissements de crédit et en variant la structure de la dette (taux fixes, taux indexés produits structurés standards) afin d'atténuer l'exposition aux risques,
- la clarté, en mobilisant des produits simples et visibles à long terme.

L'Agence France locale

L'Agence France Locale (AFL) a été créée par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 afin de permettre aux collectivités de se doter d'un outil de financement né de leurs volontés, piloté par elles et au service exclusif de leurs investissements.

La ville de Strasbourg est membre et actionnaire de l'Agence depuis le 24 juin 2019.

En 2024, **269 nouveaux membres** ont rejoint l'AFL.

L'AFL compte aujourd'hui **1 045 membres** dont 17 départements, 810 communes, 15 métropoles, 69 communautés de communes, 5 régions, 51 communautés d'agglomération, 9 communautés urbaines,

6 établissements publics territoriaux 2 collectivités d'Outre-mer et 61 syndicats intercommunaux ou régies.

Près de **10 milliards d'euros** ont été prêtés par l'Agence à ses membres depuis sa création, ce qui représente 25 % de la dette des collectivités. C'est le 3^{ème} prêteur des collectivités françaises en 2024

L'Agence France Locale poursuit son développement avec une croissance sans précédent en 2024, des fonds propres qui augmentent encore avec l'arrivée des nouveaux membres et des résultats qui continuent à s'améliorer.

Le contexte du financement des collectivités territoriales en 2024

L'année 2024, comme l'année précédente, est marquée par de fortes tensions géopolitiques qui s'amplifient sur fond de guerre en Ukraine, de conflit au Moyen-Orient et qui ont un impact sur les prix des énergies, sur la croissance mondiale et sur les marchés financiers. Les conséquences ont été importantes sur les niveaux d'inflation constatés, ce qui a obligé les banques centrales à intervenir en augmentant ses taux d'intérêt, notamment dans la zone euro et aux États-Unis.

L'inflation s'est ainsi ralentie notamment en zone euro et la Banque centrale européenne (BCE) a, depuis juin 2024, procédé à 4 baisses de son taux de dépôt de 0,25 % chacune. Il est ainsi passé de 4 % en début d'année à 3 % en fin d'année pour atteindre aujourd'hui un niveau de 2,50 % puisque 2 baisses supplémentaires sont intervenues en février et mars 2025.

L'impact sur les index monétaires a été important. Les taux courts tels que les EURIBOR 12 mois, sont ainsi passés de 3,644 % en janvier 2024 à 2,46 % à fin 2024 et l'Euribor 3 mois de 3,92 % à 2,731 %. Aussi, les taux courts ont nettement diminué mais les taux longs ont continué à augmenter.

De plus, malgré les ajustements de la politique monétaire de la BCE, les banques commerciales n'ont pas répercuté complètement cette politique accommodante. En effet, la dégradation de la santé financière de l'État français, les incertitudes autour du vote du projet de loi de finances et l'instabilité politique ont contribué à une perception du risque accrue, ce qui s'est répercuté sur les conditions de financement des banques françaises et par conséquent sur les

conditions de financement des collectivités locales en terme de marges sur les taux indexés et de niveau de taux fixe.

D'après l'observatoire de la dette 2024 de Finance Active (*données citées dans un article de la Gazette des communes du 24/03/2025 et qui représente un panel de 1 163 collectivités*), les collectivités ont souscrit pour 12,2 milliards d'emprunts nouveaux contre 9,3 milliards d'euros en 2023, **soit une progression de près de 24 %**.

Elles ont emprunté pour un taux moyen égal à 3,54 % contre 3,79 % en 2023 et 2,07 % en 2022. Elles ont sollicité des taux fixes pour 57 %, des taux indexés pour 28 % et du livret A pour 14 %.

Le taux moyen de l'encours total des collectivités a atteint un niveau de 2,50 % contre 2,55 % en 2023.

Les collectivités ont emprunté pour 49 % de leurs besoins auprès des banques qui se sont montrées particulièrement performantes. Le marché obligataire est en baisse de 28 à 26 % de part de marché en 2024. Le recours à des financements dits « alternatifs » (Agence France Locale, Banque des Territoires, Banque européenne d'investissement) sont également en baisse, sauf pour l'Agence France Locale qui maintient sa part de marché à 8 %.

2024 a été une année de forte reprise du marché de la dette locale et des investissements. Le recours à l'emprunt a été d'autant plus important que les autres sources de financement, comme les subventions ou l'épargne nette, ont diminué.

2. La dette garantie

Outre sa dette propre, la ville de Strasbourg a contracté des engagements au bénéfice de tiers se traduisant par une **dette garantie dont l'encours s'élève à 83,6 M€ au 31 décembre 2024**, correspondant à une annuité de **6,8 M€** versée par les débiteurs en 2023.

L'encours garanti est réparti entre 14 bénéficiaires, parmi lesquels cinq organismes représentant **91 %** du total garanti :

Association Rhéna	48,4 M€
S.P.L Deux Rives	11 M€
Association Les Maisons de la Croix	7,5 M€
S.C.I Chanoine SPITZ	6M€
S.C.I Vatelot (association de gestion de la Doctrine Chrétienne)	3,1 M€

Le solde est partagé entre des établissements de santé, des associations à vocation sociale ou éducative.

L'encours de dette garantie entre dans le cadre des règles prudentielles fixées par la loi Galland, et plus particulièrement celle plafonnant à 50 % des recettes réelles de fonctionnement le montant des annuités de la dette propre, additionné aux annuités de la dette garantie.

Ce ratio ressort pour 2024 à **9,86 %**, soit une valeur en hausse par rapport à celle de 2023 qui s'établissait à 8,66 %, et toujours très loin du seuil de 50 %.

Aucune garantie accordée par la Ville n'a été mise en jeu en 2024.

**Etat récapitulatif de la dette garantie par la ville de Strasbourg
du 01/01/2024 au 31/12/2024**

Organisme bénéficiaire	Montant de l'emprunt	Encours au 31/12/2024	Intérêt	Amortissement	Annuité
S.E.R.S	2 096 983,10	0,00	3 567,07	108 093,00	111 660,07
Etablissement des Diaconesses	6 200 000,00	1 710 347,16	63 389,89	255 163,49	318 553,38
Association "Entre-Aide aux Personnes Agées"	125 000,00	3 124,61	236,32	6 250,02	6 486,34
S.C.I Chanoine Spitz	9 862 500,00	6 012 114,55	94 239,92	427 419,19	521 659,11
Clinique Adassa	4 375 000,00	187 355,84	11 026,59	239 558,78	250 585,37
Association AURAL (asso pour l'utilisation du rein artificiel en Alsace)	3 000 000,00	0,00	175,01	33 333,63	33 508,64
Association Les Maisons de la Croix	14 880 000,00	7 470 250,00	180 029,77	461 000,00	641 029,77
Association ARSEA (asso régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation)	3 648 710,10	2 369 292,15	81 099,16	189 543,40	270 642,56
Fondation Vincent de Paul	3 503 962,00	859 783,05	25 879,92	154 705,14	180 585,06
Association Rhéna	65 900 000,00	48 369 978,71	1 035 408,68	2 440 269,04	3 475 677,72
Association l'Etage Club des jeunes	2 850 000,00	1 764 586,87	22 169,91	185 956,13	208 126,04
S.P.L Deux Rives	11 863 993,50	11 011 286,53	325 368,70	216 062,42	541 431,12
DOMIAL ESH	164 844,00	132 056,48	2 563,66	5 725,38	8 289,04
S.C.I Vatelot (école Doctrine Chrétienne)	3 500 000,00	3 139 685,12	51 693,23	167 850,92	219 544,15
OPHEA	681 788,00	557 210,14	7 337,74	30 125,17	37 462,91
TOTAL GENERAL	132 652 780,70	83 587 071,21	1 904 185,57	4 921 055,71	6 825 241,28

V.LE BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE

BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	1 608 000,00	1 608 000,00
Mandats et titres émis	1 256 244,21	1 318 615,32
Résultat de l'exercice		62 371,11
Résultat reporté		282 483,51
Total réalisé	1 256 244,21	1 601 098,83
Taux de réalisation	78,12 %	99,57 %
Résultat cumulé		344 854,62
Reste à réaliser		

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	112 000,00	112 000,00
Mandats et titres émis	100 259,54	18 639,87
Résultat de l'exercice	81 619,67	
Résultat reporté		86 151,75
Total réalisé	100 259,54	104 791,62
Taux de réalisation	89,52 %	93,56 %
Résultat cumulé		4 532,08
Reste à réaliser		

Le budget annexe de l'école européenne a été créé à compter de l'exercice 2016.

La Ville et ses partenaires, Région Grand-Est et la Collectivité européenne d'Alsace, sont liés par une convention tripartite qui organise le fonctionnement de l'École européenne. Cette convention prévoit notamment que la Ville, collectivité de rattachement assure :

- les travaux dits du propriétaire, qu'ils soient qualifiés de charges d'investissement ou de fonctionnement ;
- les travaux urgents, motivés par les objectifs de sécurité des biens et des personnes, de solidité et de salubrité de l'immeuble et de continuité du service public local d'enseignement ;
- la coordination de l'achat, de l'installation et de la mise en service du premier équipement;
- le renouvellement de l'équipement des parties communes ;
- le renouvellement de l'équipement de téléphonie ;
- l'entretien technique de l'ensemble immobilier en lien avec les travaux dits du propriétaire ;
- les assurances dommage aux biens et responsabilité civile au titre des obligations du propriétaire ;
- le recrutement et la gestion du personnel affecté au nom des trois collectivités ;
- les charges indirectes communes ;
- l'attribution des logements de fonction ;
- le paiement de la redevance de l'AOT et de tous les impôts auxquels est actuellement ou pourrait être assujéti le terrain mis à disposition par l'État.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 344,9 K€ fin 2024 (incluant un résultat reporté de 282,5 K€). L'ampleur du site (12 000 m²), inédite pour la Ville, la spécificité du projet en terme de gouvernance et les caractéristiques de l'établissement (école/collège/lycée) ont conduit les trois collectivités à proposer que l'entretien technique du bâtiment soit réalisé par une entreprise extérieure.

L'entretien technique du bâtiment recouvre la maintenance réglementaire en lien avec

les travaux dits du propriétaire. En 2024, 1,3 M€ ont été mandatés à cet effet.

Les charges de personnel concernent la part des agents qui travaillent pour le compte de ce budget annexe. Le montant de 27,2 K€ a été remboursé en 2024 au budget de l'Eurométropole.

Les recettes réalisées en 2024 sont de 1,3 M€ et concernent notamment les contributions des trois collectivités partenaires, en application des différentes clés de répartition précisées dans la convention tripartite.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 100,3 K€ et concernent des travaux d'installations générales et d'agencement.

Les recettes de la section d'investissement se composent des subventions des trois

collectivités partenaires titrées pour 18,6 K€.

La section d'investissement est en excédent de 4,5 K€ (avec un résultat reporté de 86,2 K€).

VI. LES PARTICIPATIONS DANS LES S.E.M. ET S.P.L.

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE	type	Capital social	% détenu par la Ville	valeur nominale participation
Objet social				
LOGEMENT				
HABITATION MODERNE la construction et la gestion - pour son compte ou pour le compte de tiers - d'immeubles de toute nature, en France et à l'étranger	SEM	1 500 000 €	52,76%	791 400 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
LOCUSEM la réalisation d'études, d'opérations d'aménagement, construction, rénovation, restauration, gestion immobilière, entretien d'immeubles et d'équipements et réalisation d'actions dans les quartiers dans le domaine immobilier	SEM	14 261 256,90 €	16,22%	2 313 176 €
RESEAU GDS l'exploitation, entretien et développement des réseaux de distribution de gaz	SEM	9 778 000 €	50,06%	4 894 867 €
SAMINS la gestion du Marché d'intérêt national qui regroupe les opérateurs grossistes, producteurs, prestataires de services et acheteurs des secteurs alimentaires et horticoles	SEM	1 184 730 €	24,78%	293 576 €
STRASBOURG EVENEMENTS la gestion, l'animation et la promotion d'équipements publics locaux , ainsi que la conception, l'organisation, la participation, le financement direct ou en partenariat, de toute manifestation	SEM	1 460 279 €	16,70%	243 867 €
DEPLACEMENT-STATIONNEMENT				
PARCUS l'étude, la construction et l'exploitation, à l'intérieur du territoire de la Communauté urbaine de Strasbourg, de parcs de stationnement et de toutes les installations commerciales, administratives ou autres, qui pourraient y être rattachées	SEM	2 800 000 €	10%	280 000 €
SPL voirie organisation du stationnement sur voirie et d'autres services ou équipements en lien avec la mobilité et l'espace public,	SPL	900 000 €	95%	855 000 €
SPL Parkings et mobilités gestion des parkings en ouvrage et des services de mobilité (hors champ des transports collectifs), la SPL « Parkings et mobilités »	SPL	900 000 €	5%	45 000 €
AMENAGEMENT				
SERS la réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipement foncier, économique et social, d'activités de gestion, de prestations ou d'exploitation de services ou biens, de toutes les opérations de constructions nécessaires à la vie économique sociale	SEM	8 068 800 €	25,97%	2 095 467 €
SPL des deux Rives aménagement de la ZAC 2 rives opération BV	SPL	5 000 000 €	50%	2 500 000 €
ENVIRONNEMENT				
SPL Energies RENOUVELABLES la conception, au financement, à la réalisation, à l'exploitation, à la gestion, et à la maintenance d'installations de production et de distribution d'énergie visées à l'article L2224-32 du Code général des collectivités territoriales sur le domaine public ou privé de ses actionnaires (hydroélectricité, micro-réseaux de chaleur,etc),	SPL	1 900 000 €	40%	760 000 €
	Total participation Ville au 31-12-2024			15 072 353 €

VII.LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES

Un des objectifs des ratios publiés, sinon le principal, est de permettre de comparer les données de la Ville à celles d'autres collectivités d'égale importance.

Un certain nombre de ratios peuvent présenter par ailleurs des différences avec ceux qui seraient calculés avec des données contenues dans ce rapport de présentation, chiffres en valeur absolue ou en pourcentage.

Ceci procède en fait des modalités de calcul très strictes des ratios présentés ci-après, élaborées par le Ministère de l'Intérieur, appliquées à l'ensemble du territoire français et énumérant de façon précise les dépenses et les recettes à prendre en compte aux numérateurs et dénominateurs des fractions.

RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES

VILLE DE STRASBOURG

RATIOS	DEFINITION	DETERMINATION	2021	2022	2023	Moyenne de la strate 2023	2024
N°							
VOLUME DU BUDGET							
A1	Expression du volume budgétaire par habitant	Dépenses réelles totales / population	1 761 €	1 919 €	1 975 €		2 025 €
A- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Ratio 1	Evaluation de la charge totale de fonctionnement par habitant	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 296 €	1 394 €	1 407 €	1 280 €	1 424 €
Ratio 7	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux frais de personnel	Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	53,9%	51,3%	51,8%	57,7%	52,7%
A2	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux intérêts de la dette	Intérêts de la dette / Dépenses réelles de fonctionnement	0,6%	0,6%	1,8%		2,5%
A3	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux charges de gestion générale	Charges de gestion générale / Dépenses réelles de fonctionnement	23,8%	23,3%	27,0%		25,4%
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET CAPACITE D'EPARGNE							
Ratio 3	Evaluation des ressources courantes totales par habitant	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 449 €	1 620 €	1 663 €	1 495 €	1 582 €
Ratio 6	Produit de la dotation globale de fonctionnement, en euros par habitant	Dotation globale de fonctionnement / Population	162 €	165 €	169 €	217 €	176 €
Ratio 2	Produit des impositions directes	Produit des impositions directes / Population	640 €	652 €	712 €	802 €	724 €
B1	Taux d'épargne : part des recettes de fonctionnement hors cessions affectées à la couverture des dépenses d'investissement	Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	9,2%	8,5%	9,8%		9,2%
C- EFFORT D'EQUIPEMENT ET FINANCEMENT							
Ratio 4	Evaluation de l'effort d'équipement par habitant	Dépenses d'équipement brut / Population	277 €	316 €	366 €	271 €	335 €
Ratio 10	Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	19,1%	19,5%	22,0%	18,1%	21,2%
D- CHARGE DE LA DETTE							
Ratio 5	Evaluation de l'endettement total par habitant	Dettes totales (au 31/12) / Population	951 €	1 048 €	1 129 €	1 070 €	1 282 €
D1	Part des recettes courantes correspondant à la charge de la dette pour l'exercice considéré	Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	6,0%	8,9%	7,2%		8,6%
Ratio 11	Importance relative de l'encours de la dette (capital restant dû)	Dettes totales au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement	65,7%	64,7%	68,0%	71,6%	81,1%
D2	Capacité de désendettement, en nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette	Dettes totales au 31/12 / Epargne brute	7,3	8,1	7,4		8,9
Ratio 9	Marge d'autofinancement courant	Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette (capital) / Recettes réelles de fonctionnement	95,0%	94,5%	90,3%	93,6%	96,5%